



**Liste des délibérations examinées Lors du
Conseil Syndical
Du MERCREDI 5 FEVRIER 2025**

Numérotation	Objet	Etat
N°20250205-01PV	Rapport d'orientations budgétaires 2025	Approuvé à l'unanimité

Fait à Toulouse, le : 11 février 2025

Date d’Affichage : 11 février 2025

Date de Mise en Ligne : 11 février 2025

Victor DENOUVION
Président
Syndicat mixte
Haute-Garonne Numérique



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 031-200062628-20250205-20250205_01PV-BF



Conseil Syndical Extrait du Procès-verbal

Séance du : 05/02/2025
Date de convocation : 29/01/2025
Membres en exercice : 60
Quorum : 31
Présents ou représentés : 37
Absents ou excusés : 23

N°20250205-01PV

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le 5 février 2025, à 10 heures30, le Conseil syndical du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance. Monsieur le Président, a procédé à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Le Président a procédé à la lecture du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré :

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 modifié,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique présenté en séance et annexé à la présente délibération,

Considérant qu'un débat a eu lieu en séance du Conseil syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Décide

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 031-200062628-20250205-20250205_01PV-BF



Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 concernant le budget principal et le budget annexe, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La délibération a été adoptée par un vote à appel nominal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Toulouse, le : 06/02/2025

Victor DENOUVION
Président du Syndicat Mixte
Haute-Garonne Numérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Victor Denouviou', with a horizontal line underneath the name.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé au Président de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »

Rapport d'orientation budgétaire



Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
CHAPITRE 1 RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2024.....	4
TITRE1 ADAPTATION DE L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU SYNDICAT : FINALISER LE DEPLOIEMENT, ASSURER LA RECEPTION DU RESEAU, ACCOMPAGNER LA FERMETURE DU CUIVRE, PREPARER LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET DES USAGES.	4
Sous-titre1 Vie du Syndicat	4
SOUS-TITRE2 FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE DE HAUTE-GARONNE NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2025	5
SOUS-TITRE3 ELEMENTS RELATIFS A L'ACTUALISATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET PLUS LARGEMENT AUX ACTIVITES DU SERVICE	7
TITRE2 ÉLEMENTS FINANCIERS : BILAN PROVISoire DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024	8
SOUS-TITRE1 BILAN PROVISoire DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
A- RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL.....	8
B - RETROSPECTIVE DU BUDGET ANNEXE	10
C - PRESENTATION CONSOLIDEE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT DES DEUX BUDGETS	12
SOUS-TITRE2 BILAN PROVISoire DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
CHAPITRE 2 BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2024	15
TITRE1 AMENAGEMENT NUMERIQUE EN HAUTE GARONNE ET MISE EN ŒUVRE DU SDAN : MISSION REGALIEENNE DU SMO.....	16
SOUS-TITRE1 MONTEE EN DEBIT RADIO (PROGRAMME MED RADIO) ET 4G FIXE	16
SOUS-TITRE2 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE.....	17
SOUS-TITRE3 POINT COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES.....	20
SOUS-TITRE4 UNE DECLINAISON DEPARTEMENTALE DU PROGRAMME « NEW DEAL » NATIONAL DANS LE PROLONGEMENT DES ACTIONS DEJA ENGAGEES EN FAVEUR DE LA COUVERTURE MOBILE.....	22
SOUS-TITRE5 PROGRAMME RIP 1G : SUIVI ET SORT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CLEO	23
SOUS-TITRE6 DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET USAGES NUMERIQUES (SUN)	26
CHAPITRE 3 PERSPECTIVES 2025 : LES ORIENTATIONS GENERALES.....	27
TITRE1 VALIDATION DOCUMENTAIRE DU RESEAU CONSTRUIT ET VIE DU RESEAU.....	27
TITRE2 MONTEE EN PUISSANCE DE L'EXTINCTION DU CUIVRE	29
SOUS-TITRE1 LE PROGRAMME « FERMETURE DU CUIVRE »	29
SOUS-TITRE2 L'ORGANISATION SPECIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LE PROGRAMME « FERMETURE DU CUIVRE ».....	31
SOUS-TITRE3 LA RESILIENCE DU RESEAU FTTH.....	31
SOUS-TITRE4 LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)	32
TITRE3 RESEAU 4G FIXE : EXTINCTION ET STRATEGIE D'EVOLUTION.....	32
TITRE4 LA TELEPHONIE MOBILE	33
TITRE5 HGN 2025 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POST DEPLOIEMENT POUR LE SMO	33
TITRE6 INTERCONNECTER LES SITES PUBLICS, LA PIERRE ANGULAIRE DU PROGRAMME ET LA PRIORITE 2025.....	34
SOUS-TITRE1 CONCEVOIR UNE OFFRE MUTUALISEE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES.....	35
SOUS-TITRE2 ACCELERER LA BIFURCATION ECOLOGIQUE ET EN ELABORANT UN PARTENARIAT DEPARTEMENTAL AUTOUR DU CONCEPT DE « TERRITOIRE CONNECTE ET DURABLE »	36
TITRE7 ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES.....	38
TITRE8 VIE DU SYNDICAT : ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	38
CHAPITRE 4 PERSPECTIVES 2025 : LES DEPENSES ET ENGAGEMENTS ENVISAGES	39
TITRE1 LA FIBRE OPTIQUE	39
SOUS-TITRE1 ACHEVEMENT DU PROGRAMME CONTRACTUEL DE DEPLOIEMENT	39
SOUS-TITRE2 RIP 1G –DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CLEO AVEC LE DELEGATAIRE COVAL NETWORKS	41
TITRE2 LE RESEAU RADIO 4G FIXE.....	42
SOUS-TITRE1 SECTION INVESTISSEMENT	42
SOUS-TITRE2 SECTION FONCTIONNEMENT	43
TITRE3 LA TELEPHONIE MOBILE	44

TITRE4 AUTRES INVESTISSEMENTS	45
SOUS-TITRE1 ÉTUDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN WAN ET D'UN RESEAU LORA DEPARTEMENTAL.....	45
SOUS-TITRE2 DEMARCHES EXPLORATOIRES ET PARTENARIALES EN FAVEUR DE L'INNOVATION	45
SOUS-TITRE3 DIVERS	46
TITRE5 LES CHARGES GENERALES DU SYNDICAT	46
SOUS-TITRE1 ASSURANCES.....	46
SOUS-TITRE2 LOCATION DE VEHICULES	47
SOUS-TITRE3 LOGICIELS	47
SOUS-TITRE4 COMMUNICATION	47
SOUS-TITRE5 LES CHARGES DE PERSONNEL.....	47
SOUS-TITRE6 LES AUTRES DEPENSES COURANTES.....	48
CHAPITRE 5 LES RECETTES PREVISIONNELLES POUR 2025.....	48
TITRE1 REDEVANCES	48
TITRE2 FISCALITE	50
TITRE3 CONTRIBUTIONS DE FONCTIONNEMENT.....	50
TITRE4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	51
TITRE5 EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE	51
CHAPITRE 6 PROSPECTIVE FINANCIERE.....	52
ANNEXES	54

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire

La 1^{ère} étape du cycle budgétaire : la préparation budgétaire

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante du Syndicat, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil Syndical (décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections du budget doit être présentée en équilibre ; les recettes égalent les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes courantes. La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié les articles L 3312-1, L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant le débat d'orientations budgétaires.

Une note explicative de synthèse (rapport) doit être communiquée aux membres du Conseil Syndical en vue du Débat d'Orientation Budgétaire, au minimum 5 jours avant la tenue du Conseil.

Le rapport devra donner lieu à un débat au conseil syndical dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif. Il doit comprendre les informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement. Il a pour objet de permettre aux élus du Conseil Syndical d'être informés des projets et des actions envisagées par le syndicat dans le cadre de ses compétences et activités connexes au service des collectivités, de débattre sur ses actions et de définir les grandes orientations qui seront affichées dans le budget primitif pour 2025 et présentées au vote lors du prochain Conseil Syndical, le 2 avril 2025.

S'il ne présente aucun caractère décisionnel, ce rapport doit faire l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle le Conseil Syndical prend acte de sa tenue sous forme d'une délibération spécifique, afin que le représentant de l'État puisse s'assurer de la tenue du débat.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne donc pas lieu à un vote. Il fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

Chapitre 1 Rétrospective de l'année 2024

Les axes stratégiques du Syndicat s'inscrivent dans la continuité des actions engagées avant le renouvellement du Conseil, trois objectifs avaient été réaffirmés par la gouvernance du Syndicat lors de la nouvelle mandature, et cela, dans le prolongement de l'action engagée depuis la création du SMO :

- **1^{er} objectif** : amener à son terme, dans les meilleures conditions et dans le respect du calendrier, le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire. Au-delà du respect des engagements calendaires, imposer et garantir un niveau d'exigences élevées sur la qualité du réseau en domaine public, et cela dans un contexte règlementaire national peu adapté à la maîtrise du segment lié au raccordement final de l'abonné. S'agissant de la qualité du réseau et des engagements de continuité une réflexion a été engagée sur la résilience des réseaux depuis la fin de l'année 2022, celle-ci s'est traduite par la formalisation d'un Schéma Local de Résilience en 2023, l'année 2024 a été l'occasion de construire une organisation adaptée à la mise en œuvre des premières actions qui se dérouleront tout au long de l'année 2025 pour les premiers chantiers, les autres s'inscriront dans le temps et la durée de la DSP.

- **2^e objectif** : rappeler et faire savoir - en toutes circonstances - que l'arrivée de la fibre dans nos différents territoires est la conséquence d'une décision politique et d'une responsabilité portée par la puissance publique au travers du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et des intercommunalités. Avec l'objectif de satisfaire à cet engagement, le lien a été renforcé avec les territoires membres, et des actions de communication ont été démultipliées. Les actions sont détaillées ci-après dans le présent rapport, cette démarche s'est fortement consolidée au cours des deux dernières années. Le contexte de la fermeture cuivre impose au Syndicat de renforcer sa proximité et son accompagnement des communes.

- **3^e objectif** : penser l'après-déploiement. Au-delà de la question de l'accessibilité au très haut débit, c'est vers les problématiques liées aux usages que le syndicat doit désormais se tourner. Parce que la révolution numérique doit être au service de l'humain, un numérique citoyen, responsable, solidaire et inclusif doit être promu. Dans ce cadre, Haute-Garonne Numérique a toute sa place pour participer à l'élaboration d'une véritable stratégie de développement des usages et des services numériques, puis pour agir afin que la transition numérique bénéficie à tous les citoyens, quels que soient leurs lieux de résidence, leur âge ou leur situation sociale. L'année 2023 a concrétisé cette volonté d'avancer sur ces sujets, l'année 2024 a permis de faire évoluer progressivement les missions des agents pour aboutir à une réorganisation intégrant ces évolutions des missions du Syndicat au sein de pôles.

Titre1 Adaptation de l'organisation aux enjeux du Syndicat : finaliser le déploiement, assurer la réception du réseau, accompagner la fermeture du cuivre, préparer le développement des services et des usages.

Sous-titre1 Vie du Syndicat

Les moyens humains restent stables, néanmoins, les missions des agents évoluent pour permettre l'adaptation de l'organisation aux nouveaux enjeux, notamment ceux de la feuille de route numérique départementale

Fin 2024, l'équipe de Haute-Garonne Numérique était composée de 22 agents. Il convient de rappeler, qu'au sein de l'équipe, 3 agents sont mis à disposition par le Conseil Départemental de Haute-Garonne, 19 sont agents du Syndicat.

Pour ajuster la charge, compléter les effectifs ou assurer les remplacements, au cours de l'année 2024 le Syndicat a accueilli :

- Dominique CALASTRENC, ingénieur principal en qualité de responsable architecture réseaux et SI, ressource SI pour construire le SI du Syndicat et progressivement structurer et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets de la feuille de route départementale
- Sandra KANOUN, adjoint administratif en qualité d'assistante administrative pour assurer le remplacement d'un agent en congé de longue maladie
- Olivier VALLEE, technicien en qualité de référent fermeture cuivre et résilience du réseau fibre, vient renforcer les équipes du Syndicat et permettre de structurer la mission d'accompagnement du Syndicat auprès des communes et EPCI dans le contexte de la fermeture du cuivre

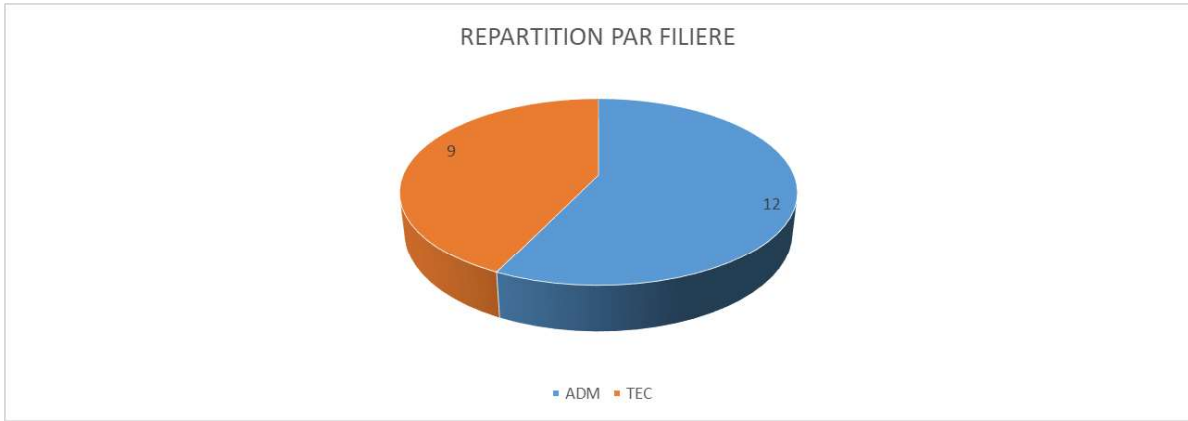
Traditionnellement le Syndicat accueille également tous les ans des stagiaires pour leur permettre de découvrir l'environnement professionnel, le service public, et valider leur parcours :

- Gloria NGUIA-BANDA pour un stage du 22 janvier au 9 février dans le cadre de sa scolarité en seconde bac pro gestion administrative au lycée Bellevue ;
- Feryel KERRAS pour un stage du 10 juin au 28 juin dans le cadre de sa scolarité en seconde bac pro gestion administrative au lycée Bellevue
- Mari VADUVA pour un stage du 25 novembre au 20 décembre dans le cadre de sa scolarité en première bac pro gestion administrative au lycée Bellevue.

Sous-titre2 Focus sur la masse salariale de Haute-Garonne Numérique sur l'ensemble de l'année 2025

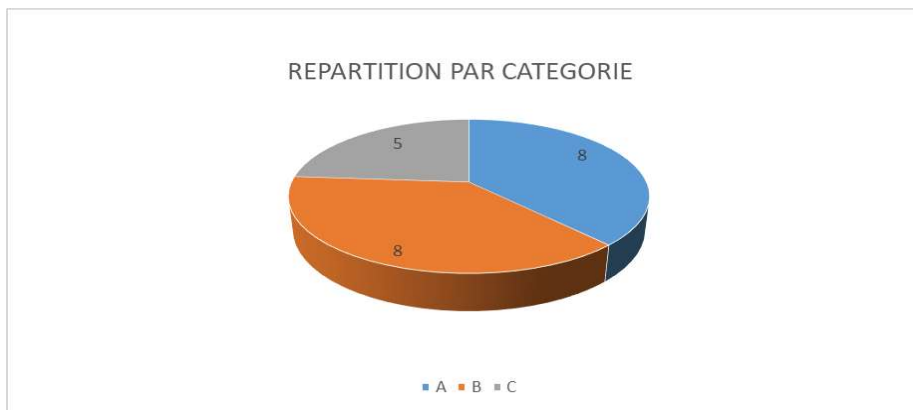
Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires (Stagiaire et titulaire)	Contractuels (Droit public + droit privé)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	9	3	12	12
Technique	6	3	9	9
Total	15	6	21	21

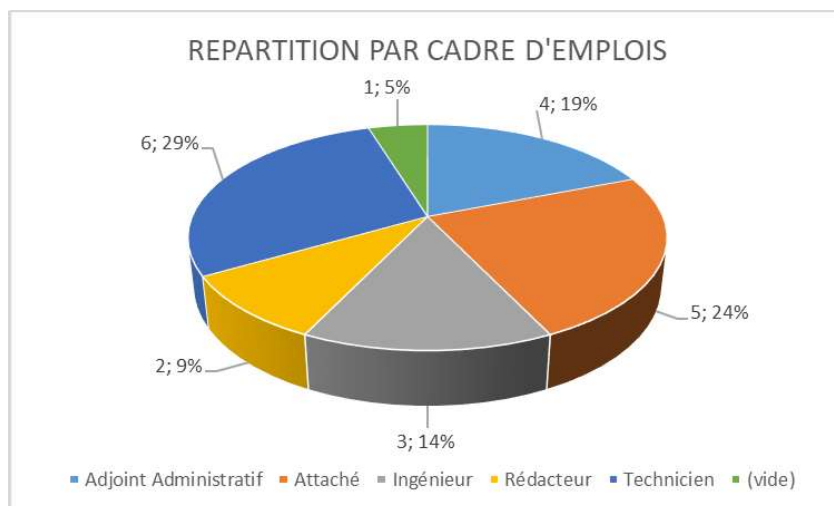


Répartition par catégorie

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	8	8
Catégorie B	8	8
Catégorie C	5	5



Répartition par cadre d'emplois



Sous-titre3 Eléments relatifs à l'actualisation des lignes directrices de gestion et plus largement aux activités du service

Ajustement de l'organisation :

Le Syndicat doit accompagner la transition de charges au sein du Syndicat et l'évolution des missions de celui-ci.

Le programme FTTH touche à sa fin pour la phase de construction. La phase d'exploitation et de gestion de globale de la vie du réseau se structurent, toutefois, dans l'entre deux, une phase très importante de gestion de la fin du projet et réception globale et définitive du réseau doit être engagée. Ces opérations créent une charge importante pour le Syndicat qui devrait se réguler courant 2025. A cette occasion, des ajustements pourront être entrepris, mais la charge relative à l'exploitation du réseau est encore délicate à mesurer à ce jour.

L'actualité nationale est marquée par l'un des plus importants programmes de la décade autour de la fermeture du réseau cuivre. Engagée en phase expérimentale, celle-ci doit progressivement passer en phase industrielle. Cela a pour effet de générer de multiples sollicitations du Syndicat pour accompagner au mieux les communes à la fermeture commerciale puis technique de ce réseau. Effets de bord de ce programme national porté par l'opérateur historique, des missions d'accompagnement spécifiques s'organisent auprès des communes pour l'actualisation et la certification de leurs bases adresses, ainsi que pour résoudre de manière chirurgicale les problèmes de raccordements, mais surtout un travail de fond est réalisé pour accompagner les publics fragiles et isolés. Un pôle a été créé et se structure progressivement pour accompagner la montée en charge de ce programme. Un recrutement aux côtés de Jean-Christophe Galy a été engagé à cette fin.

Le vote de la Feuille de Route Départementale en faveur du Développement des Services et des Usages Numériques a permis de lancer les premières actions auprès des collectivités. Pour porter la déclinaison de la feuille de route, et engager le Syndicat dans le programme de Développement des Services et Usages Numériques, un poste a été ouvert. Ainsi le recrutement de Dominique Calastrenc permet d'accélérer la réalisation des projets incombant au Syndicat et de structurer un pôle dédié à cette mission.

Prestations sociales :

Dans le cadre du versement des prestations d'actions sociales, le syndicat a fait le choix d'en confier la gestion à Plurelya, association loi 1901. L'adhésion qui a pris effet au 1er janvier 2023 a été renouvelée pour l'année 2024.

Document Unique :

Conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat a élaboré un document unique qui a été mis en œuvre en 2024. Ce document recense l'ensemble des risques professionnels, en évalue la gravité, la fréquence afin de mettre en place des mesures de prévention et de protection.

Restauration :

Enfin, à compter du 1er janvier 2024 l'attribution des titres restaurant a été mise en place directement par le syndicat. Depuis la création du syndicat, les titres restaurant étaient commandés par le Conseil départemental auprès de qui les titres étaient récupérés chaque mois. Dans une volonté d'autonomisation et de simplification, le syndicat traite directement avec la société Edenred qui a remporté le marché lancé courant 2023.

Formation :

Fin 2024, 17 agents ont pu être formés aux “gestes qui sauvent”. Cette formation a été assurée par l’Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Garonne.

Titre2 Éléments financiers : bilan provisoire de l’exécution budgétaire 2024

Les montants indiqués ci-dessous sont donnés à titre provisoire. Les montants définitifs pour 2024 seront transmis préalablement au vote du compte administratif lors du prochain Conseil Syndical. Ils permettent, malgré tout, de mettre en perspective les montants projetés pour 2025 et présentés dans ce document.

Sous-titre1 Bilan provisoire de la section de fonctionnement

Le syndicat possédait en 2024 deux budgets distincts.

Un budget principal (M57) qui recouvre les dépenses récurrentes du syndicat liées à sa gestion et à son fonctionnement, ainsi que celles liées à la téléphonie mobile et un budget annexe (M4) qui est dédié aux opérations d’aménagement numérique du territoire : la Fibre et la Radio 4G fixe.

A- Rétrospective du Budget Principal

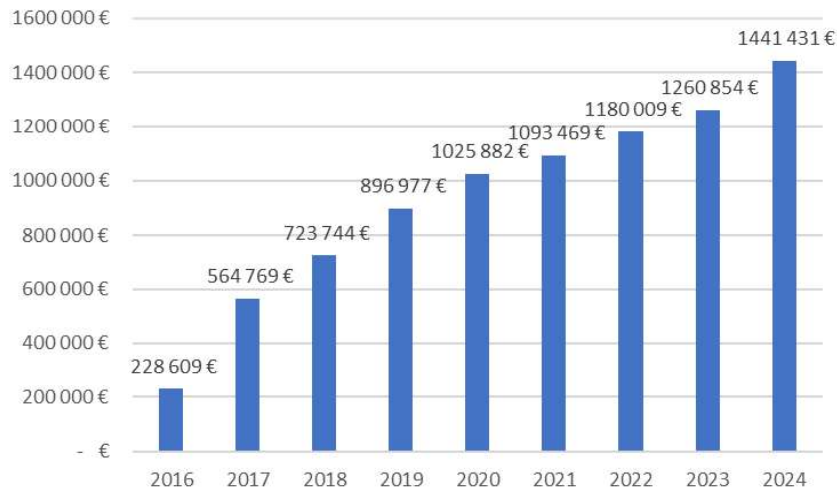
Évolution de la section de fonctionnement (dépenses et recettes réelles)

FONCTIONNEMENT	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Année 1 du syndicat	Année 2 du syndicat	Année 3 du syndicat	Année 4 du syndicat	Année 5 du syndicat	Année 6 du syndicat	Année 7 du syndicat	Année 8 du syndicat	Année 9 du syndicat
Dépenses	435 k€	692 k€	791 k€	944 k€	1 128 k€	1 225 k€	3 911 k€	1 412 k€	2 591 k€
Recettes	684 k€	1 071 k€	1 195 k€	1 455 k€	1 952 k€	1 943 k€	1 947 k€	1 978 k€	2 034 k€

* L'exercice 2016 ne concerne qu'une demi-année du 1er juin (date de création du syndicat) au 31 décembre 2016

Les dépenses de fonctionnement du budget principal concernent principalement des charges de personnel, qui représentent habituellement environ 90% des dépenses réelles de fonctionnement. Leur montant évolue depuis la création du syndicat et la montée en charge de ses activités.

Evolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel évoluent de 14.32% entre 2023 et 2024, toutefois, des recettes perçues pour des remboursements (maladie, part salariale chèques déjeuner) viennent atténuer cette augmentation qui en coût net, s'élève à environ 12%.

Le graphique ci avant met bien en exergue le souhait du Syndicat d'adapter les effectifs strictement à la montée en charge des activités du Syndicat.

L'évolution de 2016 à 2024 le traduit. L'effectif du Syndicat s'est ainsi constitué au fil de la montée en charge des projets ; avec en premier lieu, la structuration du Syndicat de sa préfiguration à sa mise en œuvre concrète avec la vie des instances, jusqu'en 2017, puis en 2018, la négociation et la signature de la DSP.

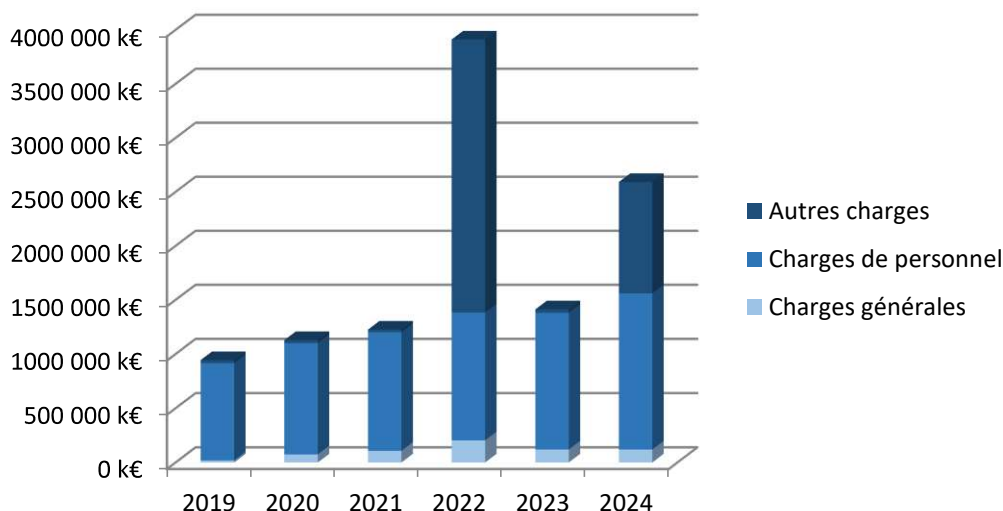
Entre 2018 et 2019, le lancement du projet phare du Syndicat, s'est accompagné du basculement définitif des projets initialement lancés par le CD autour de la montée en débit (radio, cuivre).

2019-2020 a vu naître le besoin de compléter l'effectif par la structuration d'une équipe terrain accompagnant la construction du projet et préparant en amont tous les rendez-vous avec les communes et cela jusqu'à la réception des projets.

Depuis 2024, la fin de la construction, et la croissance de la charge de réception avant la stabilisation dans une activité de suivi de la vie du réseau, l'émergence du programme de fermeture du cuivre, et les besoins liés à la mise en œuvre des programmes de la feuille de route numérique ont imposé des ajustements organisationnels et un recrutement complémentaire pour structurer cette dernière activité. Modulo des ajustements potentiels sur les besoins liés à la feuille de route numérique départementale pour assurer le développement du programme "services et usages numériques", il n'est pas prévu de renforcer les pôles existants. La charge est absorbée par l'évolution des activités de construction vers la vie des réseaux, ou vers l'appui au programme fermeture du cuivre. Le recours ponctuel à des AMO permet d'accompagner le SMO sur les expertises spécifiques (techniques, juridiques, financières...).

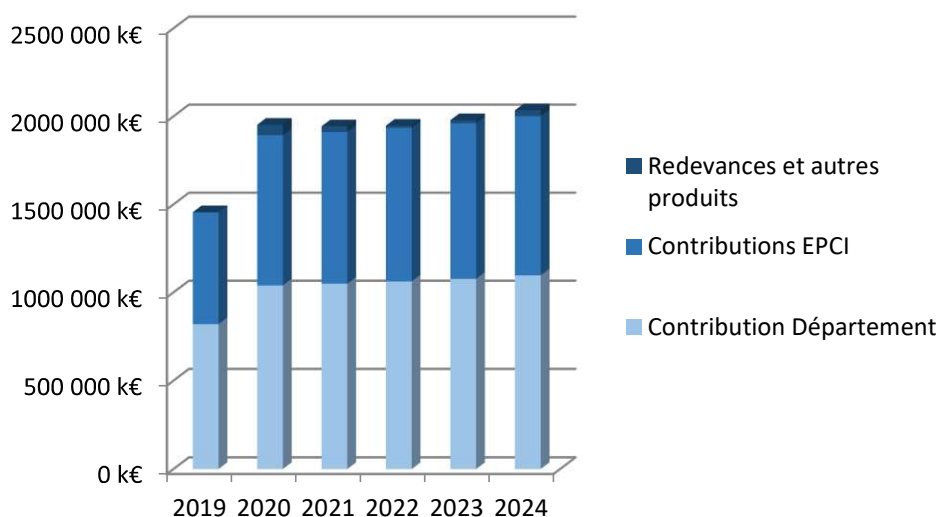
Les autres dépenses concernent des charges à caractère général (location de véhicules, remboursement de frais de mission, supports de communication, documentation, contrats d'assurances...), et d'autres charges de gestion courante (indemnités des élus, licences...).

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les recettes proviennent essentiellement des contributions des membres de Haute-Garonne Numérique.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



B - Rétrospective du Budget Annexe

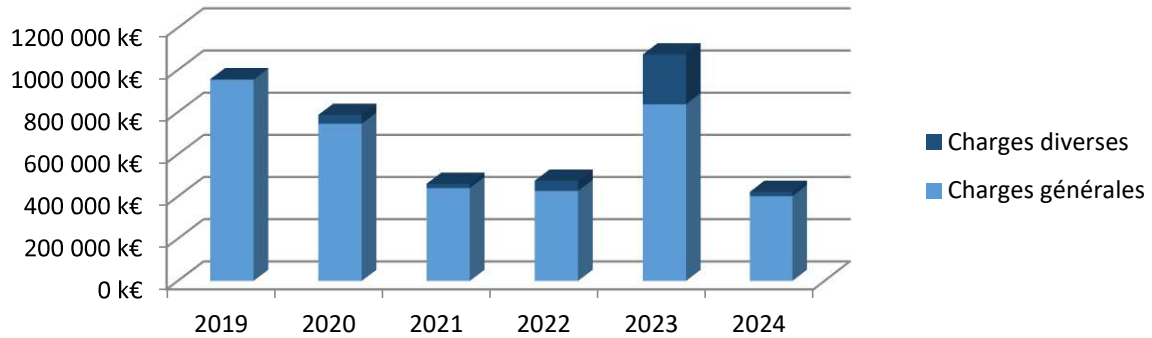
Évolution de la section de fonctionnement (dépenses et recettes réelles)

FONCTIONNEMENT	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Année 1 du syndicat	Année 2 du syndicat	Année 3 du syndicat	Année 4 du syndicat	Année 5 du syndicat	Année 6 du syndicat	Année 7 du syndicat	Année 8 du syndicat	Année 9 du syndicat
Dépenses	327 k€	773 k€	557 k€	956 k€	787 k€	461 k€	475 k€	1 074 k€	423 k€
Recettes	327 k€	773 k€	790 k€	1 156 k€	1 441 k€	1 229 k€	3 626 k€	1 036 k€	6 112 k€

* L'exercice 2016 ne concerne qu'une demi-année du 1er juin (date de création du syndicat) au 31 décembre 2016

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe concernent presque exclusivement des charges à caractère général (95%), relatives à l'exploitation et à la maintenance du réseau radio, aux redevances d'occupation de points hauts et aux dépenses d'électricité des sites, à des frais d'adhésion à l'AVICCA, la FNCCR, au reversement de flux financiers de la DSP CLEO vers le SICOVAL.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les recettes sont en forte augmentation en 2024. Ceci est dû au versement de la redevance pour les services et usages numériques prévue dans la convention de DSP avec Fibre 31 pour un montant de 4 295 k€.

L'augmentation est aussi liée due au virement provenant du budget principal (1 000 k€), effectué en 2023.

Les autres recettes concernent une contribution de fonctionnement du Conseil Départemental au titre du transfert de l'activité RIP Radio 4G fixée lors de la création du syndicat mais qui diminue du fait de l'arrêt progressif de ce service (393 k€).

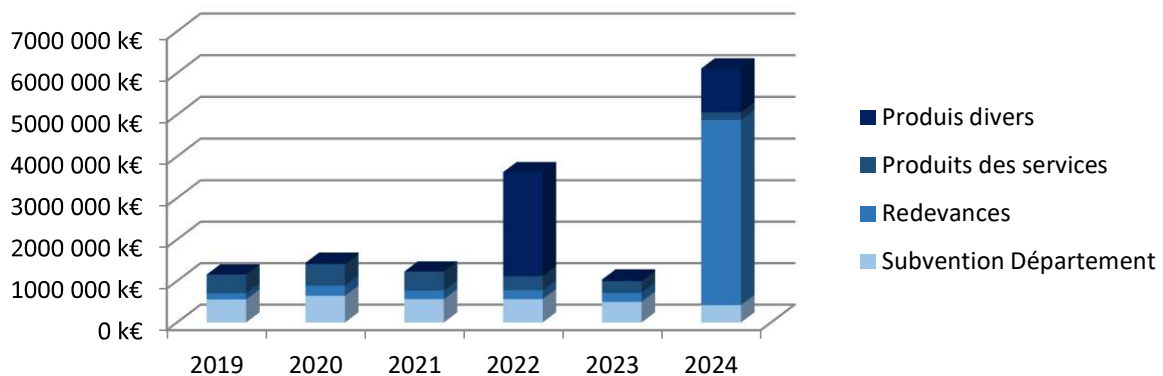
Une partie des recettes provient de l'exploitation du réseau radio auprès des FAI (184 k€).

Le reliquat concerne les redevances versées par nos délégataires Fibre 31 et Coval Networks et des produits exceptionnels.

Une subvention de l'état de 25 k€ a été perçue pour la réalisation de l'étude sur la résilience su réseau FTTH.

Une partie des recettes encaissées par HGN au titre des redevances versées par Coval Networks est reversée à la collectivité du SICOVAL dans le cadre du transfert de la Délégation de Service Public CLEO situé sur le territoire du SICOVAL. Cela concerne les redevances d'occupation du réseau. HGN conserve uniquement la redevance annuelle de contrôle.

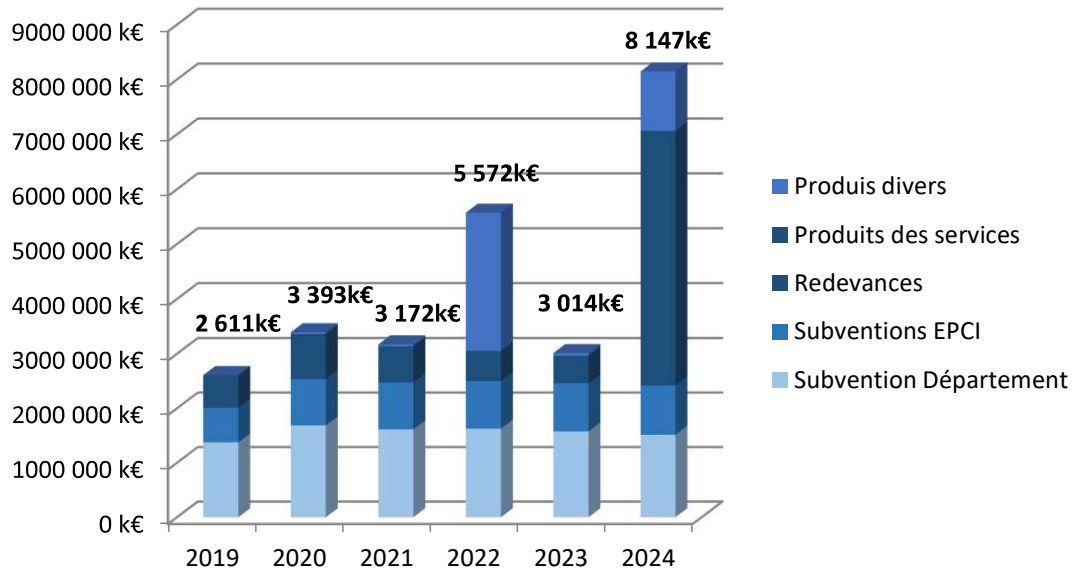
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



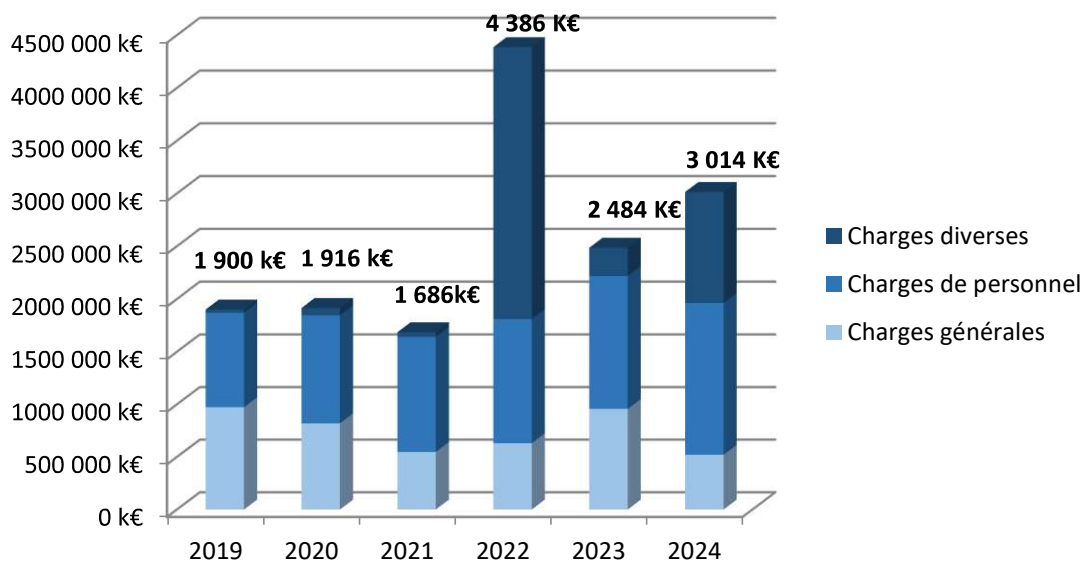
C - Présentation consolidée des sections de fonctionnement des deux budgets

Cette présentation cumule les dépenses et les recettes réelles des deux budgets du Syndicat (principal et annexe).

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Sous-titre2 Bilan provisoire de la section d'investissement

Rétrospective financière des investissements réalisés du Budget Principal

Évolution de la section d'investissement (dépenses et recettes réelles)

INVESTISSEMENT	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Année 1 du syndicat	Année 2 du syndicat	Année 3 du syndicat	Année 4 du syndicat	Année 5 du syndicat	Année 6 du syndicat	Année 7 du syndicat	Année 8 du syndicat	Année 9 du syndicat
Dépenses	2 k€	10 k€	415 k€	71 k€	26 k€	27 k€	11 k€	13 k€	0 k€
Recettes	0 k€	108 k€	0 k€	297 k€	64 k€	12 k€	4 k€	0 k€	1 k€

* L'exercice 2016 ne concerne qu'une demi-année du 1er juin (date de création du syndicat) au 31 décembre 2016

Le budget principal n'a pas vocation à porter les dépenses d'équipement.
 Un seul programme de travaux est prévu sur ce budget, la téléphonie mobile, pour lequel aucune dépense n'a été engagée en 2024.
 1133 € ont été perçus au titre du FCTVA.

Rétrospective financière des investissements réalisés du Budget Annexe

Évolution de la section d'investissement (dépenses et recettes réelles)

INVESTISSEMENT	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Année 1 du syndicat	Année 2 du syndicat	Année 3 du syndicat	Année 4 du syndicat	Année 5 du syndicat	Année 6 du syndicat	Année 7 du syndicat	Année 8 du syndicat	Année 9 du syndicat
Dépenses	1 003 k€	4 754 k€	6 212 k€	4 780 k€	1 814 k€	5 165 k€	4 824 k€	619 k€	538 k€
Recettes	4 617 k€	5 249 k€	4 740 k€	2 734 k€	3 503 k€	4 267 k€	2 092 k€	5 052 k€	1 461 k€

* L'exercice 2016 ne concerne qu'une demi-année du 1er juin (date de création du syndicat) au 31 décembre 2016

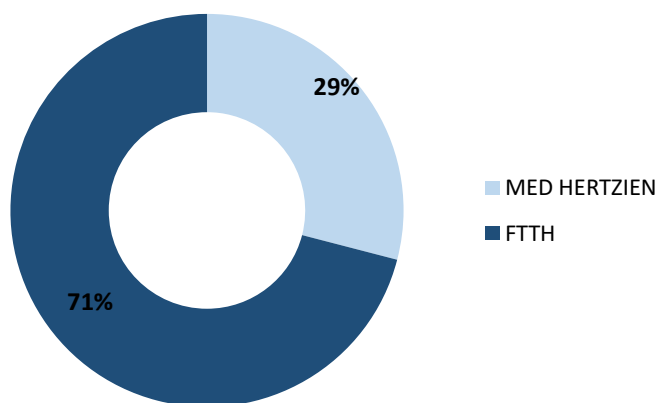
Présentation consolidée des deux budgets en investissement

Les dépenses d'investissement sont réparties sur différents programmes :

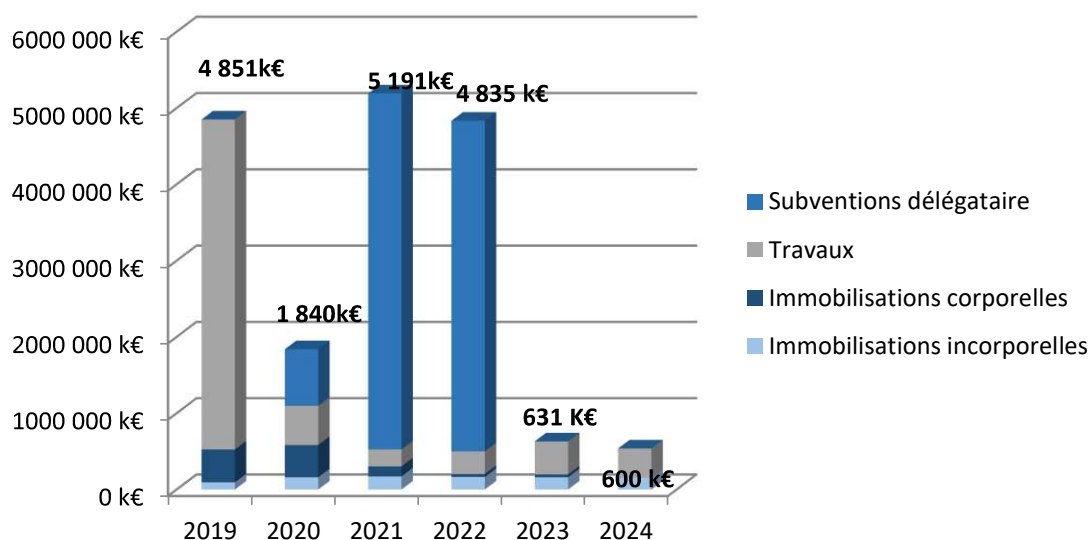
	Investissements réels réalisés par Haute Garonne Numérique				
	MED DSL (en TTC)	MED HERTZIEN (en HT)	FTTH	Autres investissements	TOTAL
2016	- €	962 931 €	- €	40 309 €	1 003 240 €
2017	2 400 214 €	1 995 554 €	- €	296 927 €	4 692 695 €
2018	3 898 623 €	2 111 702 €	- €	201 280 €	6 211 605 €
2019	1 716 787 €	2 133 995 €	- €	929 502 €	4 780 285 €
2020	264 359 €	452 257 €	742 100 €	355 168 €	1 813 884 €
2021	6 195 €	284 018 €	4 688 057 €	212 937 €	5 191 207 €
2022	- €	223 845 €	4 598 625 €	12 189 €	4 834 659 €
2023	- €	242 892 €	336 736 €	20 781 €	600 409 €
2024	- €	156 235 €	381 659 €	- €	537 893 €

Les programmes de dépenses ont évolué au fil du temps, largement consacrés aux opérations de montée en débit DSL et Radio entre 2016 et 2020, l'essentiel des dépenses d'investissements depuis 2021 sont consacrées au déploiement du réseau FTTH.

Répartition des dépenses d'investissement en 2024



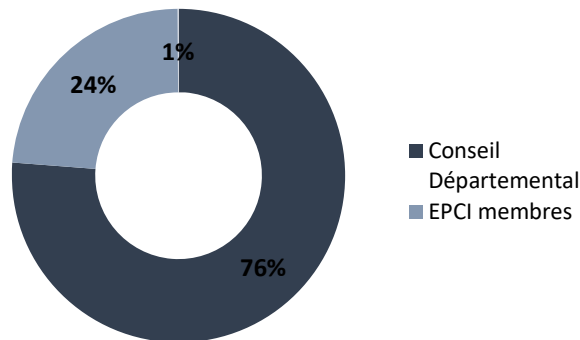
Évolution des dépenses réelles d'investissement



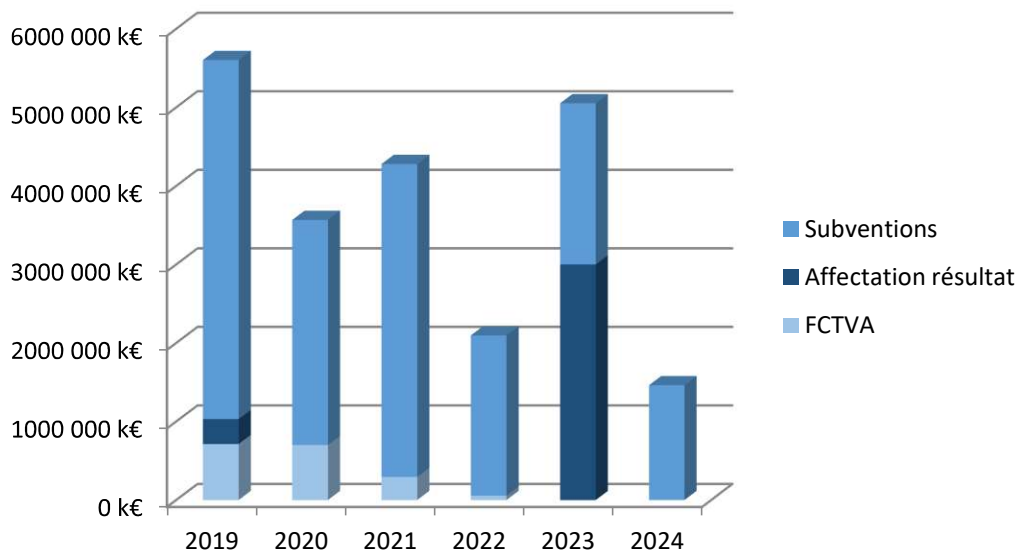
Les principales recettes d'investissement sont issues de subventions versées par le Département et les EPCI membres.

	Recettes section investissement budgets principal et annexe					
	Conseil Départemental	EPCI membres	Région	FCTVA	Etat	TOTAL
2020	2 000 000 €	339 798 €	526 481 €	700 476 €		3 566 755 €
2021	1 700 000 €	339 978 €	- €	295 141 €	1 943 718 €	4 278 838 €
2022	1 700 000 €	339 978 €		55 969 €		2 095 947 €
2023	1 700 000 €	339 978 €	- €	- €	12 303 €	2 052 281 €
2024	1 115 000 €	345 883 €	- €	1 134 €	- €	1 462 017 €

Répartition des recettes d'investissement en 2024



Évolution des recettes réelles d'investissement



Besoin de trésorerie

Le Syndicat Haute-Garonne Numérique ne présente aucune charge financière résultant de la dette sur ses budgets, aucun emprunt n'a été contracté à ce jour.

Afin de limiter le recours à l'emprunt, une partie de l'excédent généré par le budget principal, soit 2 500 k€, a été transférée, en 2022, vers le budget annexe, sur lequel les investissements sont mandatés et en 2023, une partie de l'excédent de fonctionnement a été affecté en investissement (3 000 k€).

Le solde du virement prévu en 2022 a été réalisé en 2024 pour un montant de 1 000 k€.

Chapitre 2 Bilan des actions menées en 2024

Titre1 Aménagement numérique en Haute Garonne et mise en œuvre du SDAN : mission régaliennne du SMO

Dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) voté en 2014, le département de la Haute-Garonne a prévu un aménagement numérique s'articulant autour de deux principales phases :

- Une première phase, consistant à améliorer les débits d'accès au numérique à travers des opérations de montée en débit filaire et hertzienne.
- Une seconde phase consistant au déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné sur tout le territoire de la Haute-Garonne excepté les communes en zone AMII et zone très dense.

Sous-titre1 Montée en débit Radio (Programme MED RADIO) et 4G fixe

Le Syndicat a souhaité mettre en œuvre une action de montée en débit pour permettre le raccordement des habitats diffus et isolés à une solution THD, le temps d'achever le déploiement du réseau filaire fibre. La **Radio 4G Fixe** fournit ainsi **un accès à Internet par des ondes radio**. Pour mettre en œuvre la couverture du territoire concerné le Syndicat déploie un réseau d'antennes, à l'image de ce qui est réalisé pour les réseaux mobiles ou pour la télévision, mais dans des bandes de fréquences dédiées à cet usage et dans un cadre réglementaire très strict.

Pour assurer une couverture optimale et offrir le meilleur débit, **les antennes relais doivent être implantées sur des points hauts** (église, château d'eau, pylône, ...), sans éloignement excessif des zones concernées. Cette technologie nécessite l'installation d'une antenne de réception dédiée sur le toit des habitations et de box-internet compatibles pour recevoir le signal.

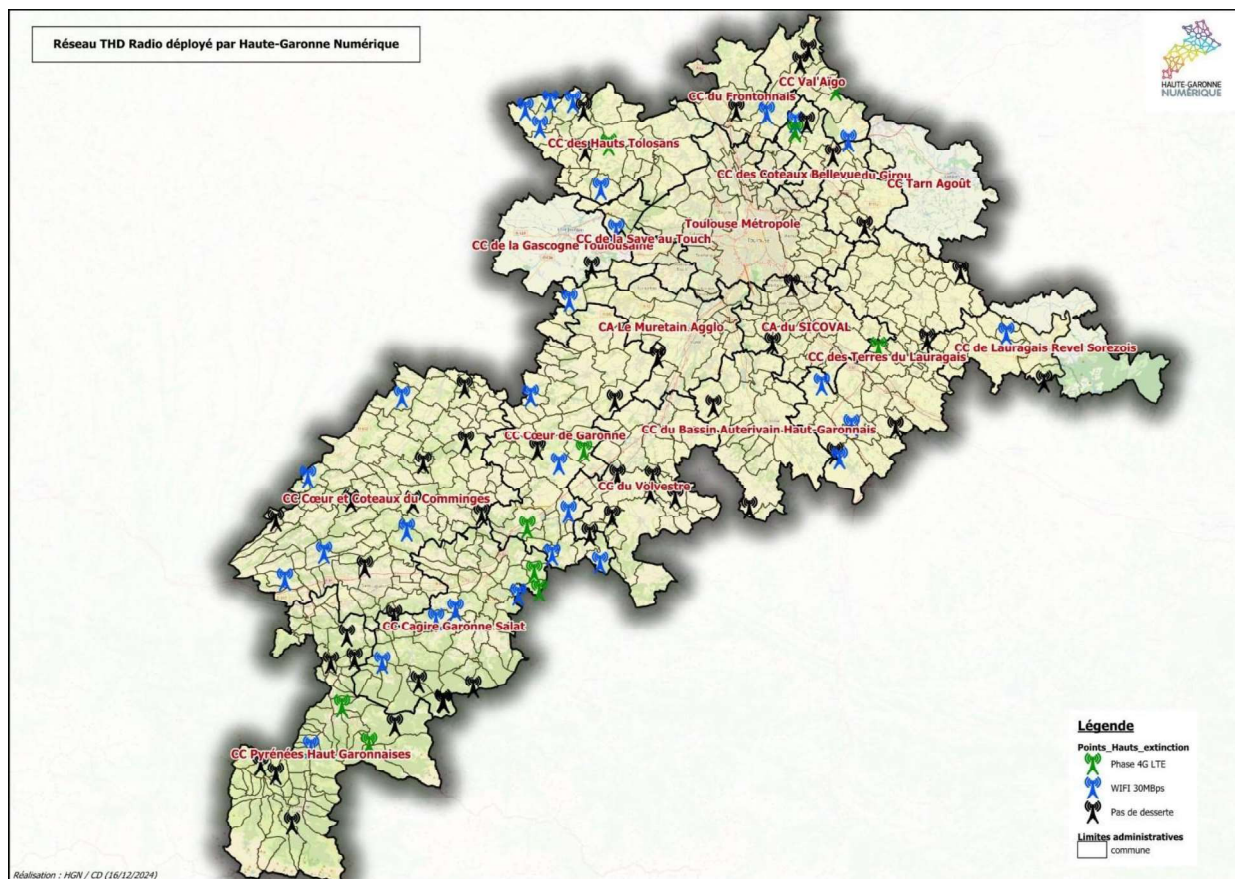
Ce programme de montée en débit radio concerne la mise en place de la 4G LTE et de la 4G WIFI à partir de micro stations permettant ainsi d'offrir des débits de 30 Mbits/s.

L'objectif initial était d'assurer une couverture de 25 000 prises, soit 99 chantiers (89 stations de base et 10 rebonds) pour un investissement de 7 millions d'euros.

Ainsi que le projet le prévoyait, la période de transition s'achève peu à peu au gré du déploiement et bien sûr de la complétude du réseau fibre. Depuis 2022, le nombre d'abonnés au réseau radio décroît avec une accélération depuis en 2023 confirmée en 2024.

Le marché d'exploitation et de maintenance relatif au réseau radio a été renouvelé au premier semestre 2024 avec pour objectif d'assurer le maintien en condition opérationnelle de celui-ci et en assurant progressivement l'arrêt du service et la migration des clients potentiellement vers la technologie filaire, et assurer au besoin le démantèlement par secteur.

Fin 2024, 77 sites et 9 rebonds sont toujours actifs et ouverts commercialement.



Sous-titre2Déploiement de la fibre optique

En avril 2017, Haute-Garonne Numérique a lancé une consultation pour une Délégation de Service Public permettant de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

2017 a été l'année de négociation du contrat de la DSP FTTH. 6 candidats avaient été admis à candidater, avec lesquels trois phases de négociations avaient eu lieu aux mois d'octobre, de novembre et de décembre. L'objectif était d'obtenir des propositions plus ambitieuses que les premières offres déposées et d'écartier au fil de l'eau les candidats les moins intéressants. Aux termes des négociations, le Conseil Syndical a désigné, à l'unanimité, le 11 avril 2018, le groupe Altitude Infrastructure comme délégataire. Fibre 31 est la société créée pour gérer la DSP. L'engagement de cette dernière s'appuie sur un plan de déploiement ambitieux.

Le contrat de délégation de Service Public prévoit :

- Un raccordement de 278 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, c'est-à-dire **100 % du périmètre d'intervention syndicale (données INSEE 2016) auxquelles se rajouteront les prises liées à l'augmentation démographique ;**
- **Un déploiement réalisé en 4 ans (2018-2022) :** l'objectif initial fixé par le SDAN, adopté en janvier 2014, était la couverture du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné, à l'horizon 2030. L'objectif de l'État est fixé à 2025 ;
- **Un important volet insertion et formation** avec 750 000 heures d'insertion, dont 300 000 sur la période de construction, et 75 000 heures de formation dont 30 000 sur la même période de construction.

Le déploiement en 2024 : Achèvement du Programme de construction et autres faits marquants relatifs à la DSP Fibre 31

Pour cette sixième année écoulée, plusieurs faits marquants sont à relever :

- Près de 330 000 prises sont déployées, la construction du réseau est terminée, au-delà de l'engagement initial de la DSP (278 000 prises), le réseau a été densifié et les prises nouvelles, identifiées post signature du contrat, ont été construites. Le niveau de commercialisation fait toujours référence (plus de 58 % de taux de pénétration) et près de 191 0000 prises sont commercialisées avec un abonnement actif. Il est à noter que la commercialisation cette année a été marquée par une forte augmentation du marché entreprise PRO.
- Le déploiement de la commune de FONTENILLES est quasi-terminé, 2541 prises déployées sur l'année 2024.
- La commune de Laffite-Toupière a également été déployée durant l'année 2024.
- L'année 2024 a vu la réception globale et définitive prononcée le 17/12/2024, marquant ainsi la fin de la construction du réseau initial (51 NRO, et 653 ZSRO (hors ZSRO de Fontenilles))
- Deux avenants ont été signés durant l'année 2024,
 - L'avenant n° 5 : a pour objet la modification du catalogue de Services et la grille tarifaire de la Convention afin d'adapter l'offre aux évolutions du marché ainsi que la définition des modalités de mise en œuvre d'offres de Services pour permettre au Déléguataire de s'adapter à la concurrence dans le cadre de Services à destination des entreprises.
 - L'avenant n°6 : a pour objet d'adapter les règles d'ingénierie du réseau de collecte, de préciser les modalités de contrôles des raccordements longs, d'acter la conclusion de la convention relative au déploiement des lignes FTTH et FTTE dans les zones dentelles aux frontières du département de la Haute-Garonne et de l'Ariège, d'arrêter et de formaliser définitives de la réalisation de la RGD (Réception Globale et Définitive), de se conformer à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- Sur l'année 2024, les réunions sur l'extinction du cuivre se sont poursuivies, avec l'introduction du lot n°2.
- Cette année encore, et malgré la forte poussée de la commercialisation, le Syndicat a pu constater une trajectoire stable des échecs de raccordements. Le taux moyen d'échecs de raccordement brut, déclarés par les opérateurs tourne aux alentours des 7% à 8%, après analyse et filtrage des KO à tort déclarés par les OC, le taux réel tourne entre 2% et 3%.
- La vie du réseau après des débuts difficiles s'est stabilisée en 2024, 3200 tickets traités, dont 1200 en cours de traitement fin d'année 2024. Pres de 4900 prises dites de densification sont en cours de déploiement. FIBRE31 a revu son organisation afin de réduire le délai de traitement des tickets de Vie du Réseau, facilité le process de validation des études et de génération des commandes. Il reste cependant encore des tickets anciens (2ans) en cours de traitement.
- HGN et FIBRE31 ont trouvé un accord afin de traiter les raccordements dits complexes (absence d'infrastructures mobilisables ou infrastructures indisponibles). Un point régulier est mis en place afin de traiter les raccordements complexes les plus urgents en priorisant l'extinction cuivre. Par ailleurs Fibre31 accepte de traiter les raccordements longs en pré-raccordement.
- Les engagements contractuels en matière d'insertion sociale et de formation ont été déportés sur la phase exploitation du réseau.

Des points de vigilance importants demeurent :

- La pérennité des engagements en matière de traitements des raccordements complexes.
- Le traitement des prises en blocage conditions tierces
- Le traitement des appuis avec étiquette rouge

- La résilience des réseaux est un sujet de plus en plus prégnant, l'étude réalisée en collaboration entre Haute-Garonne Numérique et la caisse des dépôts en 2023 doit permettre d'identifier les risques auxquels le réseau est exposé. Après analyse des probabilités de réalisation de ceux-ci et leurs impacts, ce schéma doit permettre de définir les actions préventives et curatives, les processus idoines pour gérer la survenue d'une éventuelle crise et formaliser les arbitrages financiers et organisationnels adéquats.

Exécution financière du programme FTTH : la libération des subventions au titre des raccordements finals sur l'année 2024 est envisagée

La Convention de Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de la Haute-Garonne précise les modalités de versement au titre de la participation publique relative à la réalisation des raccordements finals.

Pour rappel, le montant correspondant à la réalisation de raccordement standard est subventionné à hauteur de 100 € l'unité et le montant correspondant à la réalisation de raccordement long est subventionné à hauteur de 1 500 € l'unité. Un montant maximal de trente et un million d'euros (31 100 000 €) de subvention publique est prévu dans la Convention. Il a été augmenté, par avenant à la convention, de 275 000 € pour le financement des raccordements de la commune de Fontenilles.

Il n'a été versé aucune subvention publique au titre des raccordements finals en 2023 et 2024, le montant cumulé de subvention acquitté, s'élève à 9 743 600 € au 31 décembre 2024. Pour être versées au délégataire, ces subventions nécessitent des pièces justificatives, techniques et comptables qui sont en cours de finalisation par Fibre 31. Il s'agit des procès-verbaux de réception des zones SRO qui doivent être purgés de toutes réserves majeures. La production de ces pièces conditionne aussi le versement des subventions de l'Etat et la Région.

Les discussions relatives à la Réception Globale et Définitive du projet ont permis d'associer l'ANCT sur les conditions de réception et les réserves identifiées par le Syndicat. A celles-ci, se sont ajoutées les recommandations et remarques de l'ANCT suite à différents contrôles réalisés à l'échelle nationale. Le Syndicat, l'ANCT et le délégataire sont alignés sur les opérations à reprendre et les justificatifs à fournir pour appuyer et défendre les choix techniques opérés par le délégataire en conformité à l'état de l'art. Ces discussions ont été formalisées sous forme de différents plans d'actions et engagements qui ont été consignés en annexe de l'avenant 6. Ce dernier a été adopté à l'occasion du Comité Syndical du 17 décembre 2024, autorisant le Président du Syndicat à signer la RGD du réseau. Celle-ci ne sera toutefois valide qu'à la condition de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et annexées à l'avenant et à la RGD, et cela, avant la fin du mois de septembre 2025.

Suivi des engagements relatifs à l'insertion et à la formation dans le cadre de la Délégation de Service Public Fibre 31

La convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communication à très haut débit de la Haute-Garonne prévoit que le délégataire est tenu de prendre des engagements en faveur de l'insertion par l'emploi et de la formation sur la durée du projet

Pour rappel, Fibre 31 doit réserver 750 000 heures de travail à une action d'insertion qui concerne notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans ainsi que les allocataires du revenu de solidarité active, dont 300 000 sur la période de conception-construction, et 75 000 à des actions de formation qualifiante dont 30 000 sur la même période de conception-construction.

Au 30 septembre 2024, **556 375 heures** d'insertion ont été réalisés et **28125 heures** de formation pour la partie construction.

Pour la partie exploitation, 107 457 heures sont déjà comptabilisées.

Cette politique favorisant l'insertion sociale représente 206 personnes qui ont pu ainsi avoir accès à un emploi et à une formation, dont 97 jeunes de moins de 26 ans, 35 demandeurs d'emploi de longue durée et 23 allocataires du RSA.

	Effectif
Allocataire RSA	23
Demandeur d'emploi de longue durée DELD	35
Travailleur Handicapé	18
Plus de 50 ans	4
Moins de 26 ans	97
Quartier Prioritaire de la Ville QPV	29

85 profils sont en CDI, 46 en CDD et 67 en contrat d'intérim.
 Au 30 septembre 2024, 22 transformations de contrats en CDI ont été comptabilisées.

Focus sur le Fonds des Services et Usages Numériques (SUN) dans le cadre de la Délégation de Service Public Fibre 31

L'appel a été réalisé auprès du délégataire à la fin de l'année 2024. Les montants appelés permettront au Syndicat d'assurer tout ou partie de l'autofinancement nécessaire au solde de la participation publique pour le programme FTTH pour compenser la révision des taux de participation (Région) ou les décalages de perceptions des contributions des partenaires (lissage pour le CD) et assurer l'avance pour le compte des EPCI.

Dès lors que les opérations de réceptions seront achevées, après que le solde du projet ait été acquitté et les subventions des partenaires recouvertes, le Syndicat pourra flécher progressivement un peu plus de redevances du délégataire pour abonder le budget annexe dédié, qui sera créé sur l'exercice 2025. Une partie du fonds permettra ainsi d'amorcer les projets et d'accélérer leur diffusion auprès des membres.

Sous-titre3 Point communication - Relations publiques

En 2024, les actions de communication du syndicat se sont intensifiées pour accompagner la finalisation du déploiement de la fibre optique et encourager la prise d'abonnements. Ce dernier aspect a bénéficié d'efforts de communication renforcés par rapport aux années précédentes notamment en raison du prochain démantèlement.

Parmi les moments clés de l'année 2024 :

Communication

- Le syndicat a continué à entretenir **une collaboration étroite et soutenue** avec les communes et les intercommunalités. Chaque année, il répond aux diverses demandes de communication, qu'il s'agisse de contributions pour les bulletins municipaux, les sites internet, les newsletters ou les mailing-lists.

- Les actions de communication imprimées sont désormais **enrichies par des supports numériques conçus pour les réseaux sociaux ou les sites internet des intercommunalités et des communes**. Plusieurs formats ont été développés et peuvent être personnalisés sur demande. Un **portail YouTube** regroupant nos supports numériques a été mis en place

- Haute-Garonne Numérique reste **active sur les réseaux sociaux** tels que Twitter, LinkedIn, Facebook et Instagram. Ces plateformes permettent de partager l'actualité du syndicat, de suivre les avancées du déploiement de la fibre et de diffuser un contenu pédagogique pour accompagner les raccordements et mieux comprendre le numérique. Nos publications ont été programmées de manière quasi quotidienne.

Cependant, comme pour la majorité des publications institutionnelles, **leur impact demeure limité**. Malgré cela, il est essentiel de maintenir cette présence en ligne, car elle joue un rôle crucial en créant un lien, en offrant des informations indispensables pour le raccordement à la fibre optique, et en renforçant notre démarche pédagogique.

- La nouvelle charte graphique, adoptée fin 2023, a été déclinée sur l'ensemble de nos supports de communication. La signature "**Réseau public, fibre pour tous**" est désormais présentée sous forme de logo et accompagnée d'une signature complémentaire : "Ma Haute-Garonne, 100 % fibre".

- Le syndicat a assuré les opérations de communication liées à l'élaboration de la **feuille de route numérique du Conseil départemental**, notamment par la création d'une plaquette mettant en avant ses principaux points.

- Le syndicat a lancé l'édition de mini-guides pédagogiques sur les grands dossiers du numérique. Un premier guide, dédié à la **cybersécurité**, a été publié en 2024.

- Le syndicat s'est doté d'une plaquette institutionnelle intitulée "**Le numérique partout, pour tous**", présentant ses principales missions.

- Le syndicat a défini le positionnement en communication de la centrale d'achat lancée dans le cadre de la feuille de route numérique. Une marque, "**La Centrale Numérique**", a été créée, accompagnée d'un logotype spécifique.

Relations publiques, évènements

- Haute-Garonne Numérique a participé, en tant que partenaire institutionnel, à la **nouvelle édition de la Mêlée Numérique** organisée au Quai des Savoirs à Toulouse en septembre 2024. Cet événement a permis d'accroître et d'optimiser notre visibilité, notamment à travers l'organisation de la journée "**Territoires en transition**", dédiée à la transformation numérique des territoires en Occitanie. Haute-Garonne Numérique a également pris part à une table ronde intitulée "Connectivités : vers des usages intelligents et durables de bout en bout ?".

- Les 26 et 27 septembre 2024, Haute-Garonne Numérique a participé à l'édition 2024 des **Journées Territoriales de Haute-Garonne**, organisées par l'Association des Maires de Haute-Garonne et l'agence Evelyn, filiale de *La Dépêche du Midi*. À cette occasion, nous disposons d'un espace partagé avec plusieurs services et satellites du Conseil départemental, tels que Haute-Garonne Ingénierie et le CDT.

Cette édition a marqué une progression par rapport aux précédentes, en renforçant notre visibilité et en illustrant l'esprit de collaboration entre les différents acteurs de la famille numérique départementale, tel que défini dans la feuille de route numérique.

- Le Syndicat a poursuivi ses partenariats au niveau local, régional et national au cours de l'année 2024: association DECLIC, AVICCA, FNCCR ...
- Une **soirée événementielle** a été co-organisée avec Altitude (Fibre 31) en décembre 2024 pour célébrer la fin du déploiement de la fibre optique. Cet événement, qui s'est tenu à Toulouse, au tiers-lieu Le Village, a été l'occasion de présenter un **film** de 10 minutes retraçant les grandes étapes du déploiement en Haute-Garonne.

Sous-titre4 Une déclinaison départementale du programme « New Deal » national dans le prolongement des actions déjà engagées en faveur de la couverture mobile

Initié fin 2018, le New Deal Mobile est le programme national d'amélioration de la couverture en Téléphonie Mobile. Contrairement aux programmes précédents, tel que le programme Zones Blanches et Centres Bourgs visant à améliorer la couverture par le renforcement du réseau porté en maîtrise d'ouvrage publique, dans ce programme, ce sont les opérateurs qui sont maîtres d'ouvrage. Ils financent entièrement les projets dans le cadre d'un accord national relatif à l'attribution des licences, pour lequel l'Etat a abandonné des recettes.

Dans ce cadre, une équipe projet départementale a été constituée, à laquelle le Syndicat est directement partie prenante. Son rôle est d'identifier les zones à couvrir en priorité et de faciliter sur le terrain la mise en œuvre des déploiements pour les opérateurs. Le Syndicat vient en appui des territoires au sein de l'équipe projet, dans le cadre de cette politique. Elle est coprésidée par le Conseil Départemental, le Syndicat et la Préfecture. Ses autres membres sont : la Région, l'AMF31, l'AMRF31, le SDEHG, l'Agence des Pyrénées et Haute-Garonne Numérique. Haute-Garonne Numérique est associé pour son expertise et, à ce titre, est chargé d'instruire l'ensemble des demandes déposées par les maires sur la plateforme France Mobile, d'évaluer leur pertinence et de saisir les opérateurs pour qu'ils réalisent des études complémentaires si nécessaire.

La dotation pour l'année 2024 s'est élevée à 7 sites composés pour chacun d'entre eux des 4 opérateurs de téléphonie mobile : Orange, Bouygues Télécom, SFR et Free Mobile. Cette dotation a été en grande partie affectée à l'issue des réunions de l'équipe projet.

L'analyse des demandes déposées par les maires sur la plateforme France Mobile et des études complémentaires des opérateurs a abouti à retenir les communes suivantes :

- Aurignac,
- Trebons sur La Grasse,
- Escanecrabe / Esparron,
- Montmaurin, Lapeyrère,
- Oô
- Cabanac-Cazaux.

Ces communes font partie des arrêtés publiés au cours de l'année 2024.

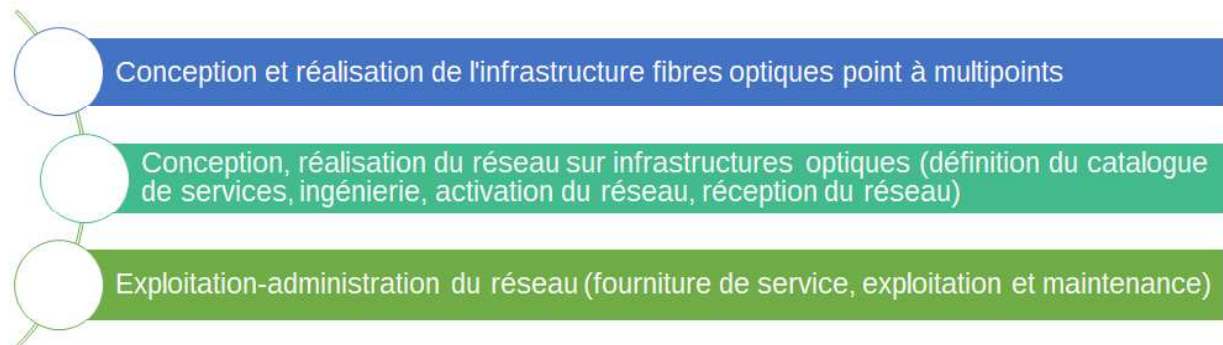
A noter que la commune d'Encausse-les-Thermes a basculé du programme Zones-Blanches Centres-Bourgs vers le Dispositif Couverture Ciblée du New Deal Mobile. A ce titre, l'équipe projet de la Haute-Garonne a bénéficié d'une dotation supplémentaire et la commune d'Encausse-les-Thermes a été inscrite au sein du dernier arrêté de l'année 2024.

Haute-Garonne Numérique a participé aux réunions de lancement en mairie pour ces arrêtés et a continué le suivi des 22 sites New Deal au cours de l'année 2024. Parmi eux, 8 sites ont été mis en service concernant les communes de Charlas, Couret, Goudex, Lacaugne, Montesquieu-Guittaut, Saint-Aventin, Saint-Lary-Boujean et Saint-Laurent.

Le total de sites mis en service depuis le lancement du Dispositif Couverture Ciblée du New Deal Mobile s'élevait à 29 sites au 31 décembre 2024.

Sous-titre5 Programme RIP 1G : Suivi et sort de la Délégation de service public CLEO

Le contrat de DSP a été signé en 2006 et conclu pour une durée de 20 ans, initialement avec le SICOVAL, jusqu'au transfert de compétence à l'occasion de la création du Syndicat, et de la mise en œuvre par celui-ci, de sa compétence aménagement numérique du territoire. Le service public délégué porte sur les missions suivantes :

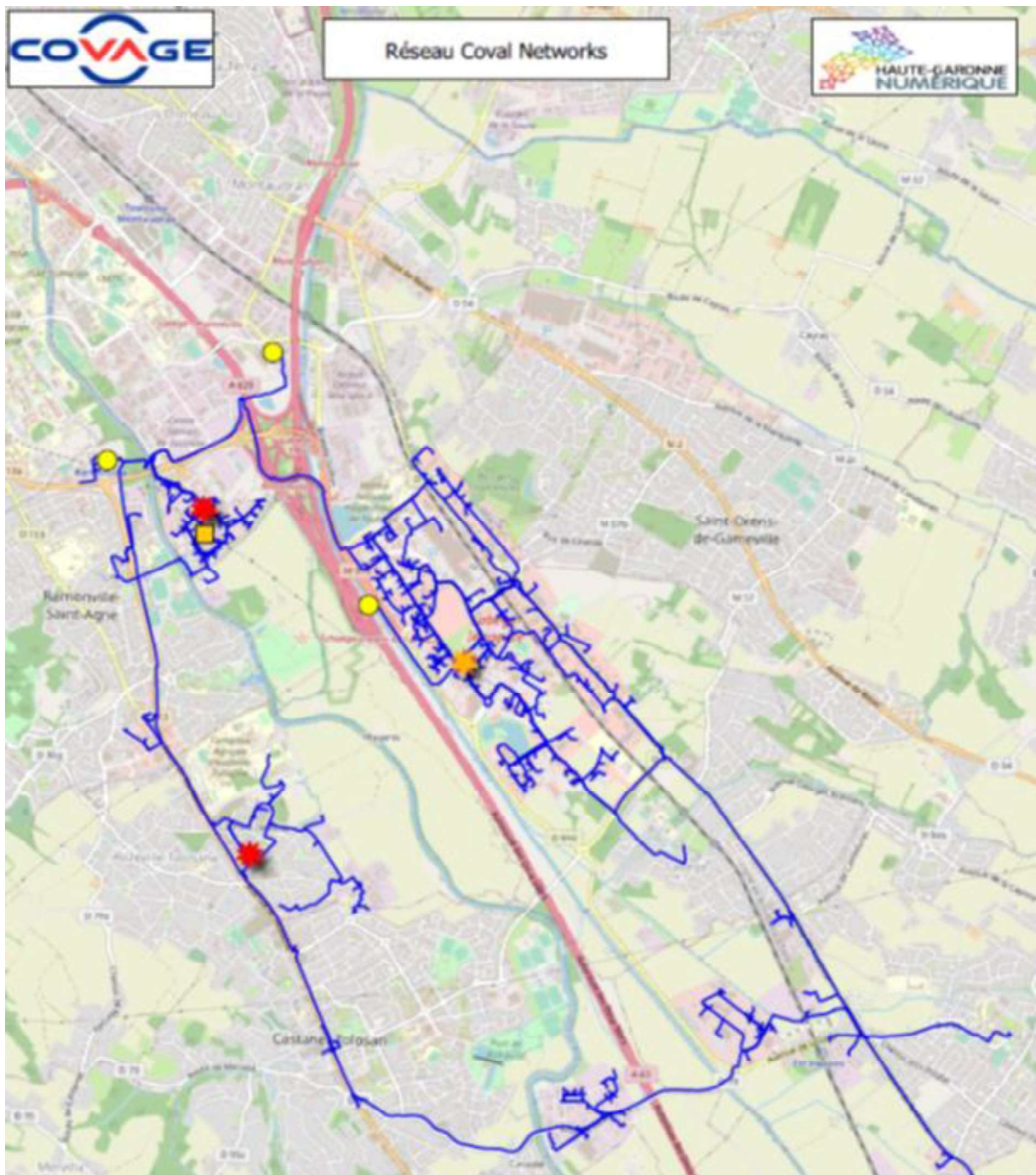


Le Réseau de Coval Networks propose des offres FttO (fibre dédiée destinée aux entreprises).

Le territoire de desserte de ce réseau comprend la ZA de Labège Innopole, le Parc Technologique du Canal et l'Agrobiopole, soit un marché adressable de 827 entreprises de 6 salariés et plus :

- 93,7 km de câbles optiques destinés au raccordement des entreprises et des sites publics ;
- 2 POP en service ;
- 47 opérateurs usagers du réseau ;
- 304 services (actif et passif) aux entreprises en production à fin 2020.

Si le marché adressable par cette DSP est relativement limité (moins de 900 clients adressables), pour autant il constitue un terrain très concurrentiel, avec une grande diversification du parc clients.



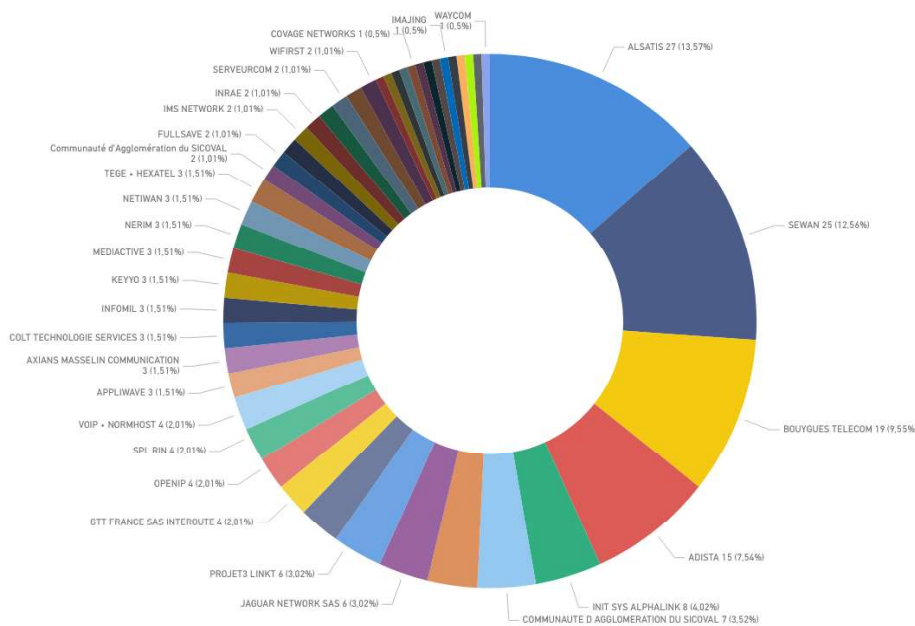
Les nouvelles offres issues de l'avenant 7 ont contribué à dynamiser le marché et révéler l'attente des entreprises pour une gamme d'offres d'accès, plus abordables, avec des services optionnels.

En revanche, ces services génèrent moins de chiffres et de marges pour la DSP mais répondent à une attente dans un contexte concurrentiel toujours plus agressif.

La DSP CLEO portée par la société délégataire COVAL a connu en 2021 une actualité particulière dans le contexte du rachat des activités RIP de Covage par SFR, puis dans le second contexte de la scission des activités grand public (basculant dans le giron SFR devenu XP Fibre) des activités entreprises qui ont fait l'objet d'une seconde cession.

Par courriers respectifs des 25 et 26 mai 2021, la société Coval Networks, délégataire de la DSP pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit du SICOVAL et Altitude Infra, délégataire pour l'aménagement numérique du territoire de la Haute Garonne par la société Fibre 31, ont informé Haute-Garonne Numérique d'une modification de l'actionnariat de Coval Networks.

Le Syndicat a conditionné son agrément à divers engagements de la part d'Altitude, ces demandes ont été formalisées par courrier. Le délégataire a confirmé la prise en compte de ceux-ci par une réponse écrite. Les différentes opérations (reclassement, acquisition et retraitement) ne semblant pas impacter les capacités techniques et financières de Coval Networks ou l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, le Syndicat a donc confirmé l'agrément.



Les opérations successives ont permis à Altitude d'intégrer plusieurs DSP portées par COVAGE et cédées par XP Fibre au sein de son groupe.

Avec cette opération, le groupe Altitude complète sa position sur le marché des télécoms « entreprises » et va potentiellement générer de fortes synergies avec l'acquisition de Kosc Telecom qui devraient globalement jouer au bénéfice de la DSP.

Le Syndicat restera vigilant aux évolutions des charges de structure, à l'état des fonds propres rapportés au capital social de cette DSP.

Des points de vigilance sont également portés sur la qualité du rapport annuel du délégataire, qui comportait des carences.

Dans le contexte du rachat par Altitude de la DSP le Syndicat est resté attentif à la convergence et à la cohérence des catalogues de services pour harmoniser les offres à l'échelle départementale.

L'existence de lotissements et habitats individuels sur les parcs d'activités implique une intervention de Fibre 31 pour l'adduction de ces logements. Le Syndicat veille à ce que les plannings soient tenus et que les DSP s'articulent correctement.

A l'occasion des réflexions conduites sur l'harmonisation des catalogues de services, le Syndicat appelait le délégataire à veiller au maintien de la compétitivité des offres, et à adapter aussi le catalogue aux besoins des clients à l'instar de l'action conduite dans le cadre de

l'avenant 7. Une nouvelle démarche a été entreprise avec Covage pour adapter à nouveau le catalogue de service de façon à conserver la compétitivité du réseau et notamment :

- Faciliter et élargir l'accès au réseau pour les entreprises du territoire ;
- Fidéliser les clients du réseau ;
- Donner une meilleure visibilité des offres aux opérateurs déjà présents sur le réseau et faciliter leur adoption par un maximum d'opérateurs.

Du fait de l'intensité concurrentielle et pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du réseau très haut débit, le délégataire Coval et le Syndicat ont convenu de modifier la grille tarifaire de l'offre BPE « Business Premium Entreprise » pour s'adapter aux nouvelles évolutions du marché. La période de test des offres a permis de définir une nouvelle grille adaptée. En outre, pour répondre aux demandes des opérateurs de communications électroniques, il était nécessaire d'intégrer au catalogue de la convention de DSP une offre d'accès aux installations de génie civil permettant la fourniture à des opérateurs de communications électroniques, y compris les opérateurs de téléphonie fixe ou mobile, les câblo-opérateurs, les fournisseurs d'accès à internet, dès lors que la nature de leur activité d'opérateur comporte l'établissement et/ou l'exploitation des réseaux de communications électroniques ouverts au public. Ces évolutions ont été intégrées dans le cadre d'un nouvel avenant 8 adopté en Comité Syndicat du 17 décembre 2024.

Sous-titre6 Développement des services et usages numériques (SUN)

Adoption de la Feuille de Route Numérique départementale (FDRN)

Lors de la session du 26 mars 2024, l'Assemblée du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté sa Feuille de Route Numérique opérationnelle pour la période 2024-2028, sur la base des travaux menés depuis de nombreux mois en collaboration étroite avec Haute-Garonne Ingénierie et Haute-Garonne Numérique.

Cette feuille de route concrétise l'engagement fort du Département à faire de la Haute-Garonne un territoire connecté de confiance et d'excellence en matière d'usages numériques, de protection des données et d'innovation, au service des citoyens et des territoires.

Cette ambition est structurée en cinq thématiques stratégiques :

- La résilience des réseaux, pour assurer la continuité de service et connecter les territoires,
- La réduction de la fracture sociale et numérique,
- La protection contre les cyberattaques, et le renforcement de la sécurité,
- La gestion de la donnée et de l'Intelligence Artificielle (IA) pour une valorisation éthique et de confiance des données et des services innovants associés,
- Un Catalogue de services à destination des collectivités.

Création de la centrale d'achats

Le Syndicat a pris en compte les enjeux de la feuille de route numérique départementale, notamment autour de la proposition de mutualisation des achats. C'est ainsi que Haute-Garonne Numérique a pris l'initiative de se constituer en centrale d'achats, décision entérinée par le vote du Conseil Syndical du 12 juin 2024.

La centrale d'achats propose d'agir selon 2 modes principaux :

- Le premier s'appuie sur les offres de centrales d'achats existantes, en mettant en place les moyens nécessaires d'accéder à leurs accords-cadres. C'est le cas, notamment,

de la CANUT, Centrale d'achats spécialisée dans les télécommunications et le numérique. Haute-Garonne Numérique a adhéré en tant que groupement, ce qui permet de prendre en charge les frais d'adhésion à l'ensemble des accords-cadres (attribués et à venir) pour le compte de ses besoins et de ceux de ses membres adhérents.

- Le second est un mode d'action classique, qui donne la possibilité au Syndicat de publier des appels d'offres adaptés aux besoins numériques des collectivités du département.

Adaptation des statuts aux enjeux de la Feuille de Route Départementale

Les premières sollicitations du Syndicat ont révélé un besoin fort d'accès à des solutions et un accompagnement pour les achats informatiques des communes, notamment avec un volet important sur le « numérique éducatif » et potentiellement d'autres partenaires publics départementaux (autres Syndicats, SDIS...) pour des problématiques d'accès ou de services télécoms. L'offre du Syndicat a été initialement envisagée pour le compte de ses membres (Conseil Départemental et EPCI). Dans la mesure où les demandes se sont accrues, au-delà des acteurs initialement envisagés, et surtout autour de problématiques dépassant le cadre de l'achat, le Syndicat a opté pour faire évoluer ses statuts pour élargir le périmètre de ses membres et son périmètre d'actions autour de missions connexes à son objet régalién. Ainsi, le Syndicat a accéléré la déclinaison des actions figurant dans la feuille de route numérique, ces besoins ayant intuitivement été anticipés lors de l'élaboration de ladite stratégie.

Ainsi, le 17 décembre 2024, le Syndicat a fait évoluer ses statuts en ce sens, pour élargir la qualité de membres aux communes et aux structures publiques départementales tierces. Pour cela, le Syndicat a modifié ses statuts en simplifiant leur rédaction, notamment :

- La création d'une compétence non exclusive et facultative autour du Développement des Services et Usages Numériques ;
- La création d'un budget annexe spécifique pour mettre en œuvre cette compétence ;
- L'évolution de la qualité de membre avec la prise en compte des communes, établissements publics et syndicats en adaptant la gouvernance du Syndicat en ce sens.

L'organisation du Syndicat a été également adaptée pour faire face aux nouveaux enjeux.

Chapitre 3 Perspectives 2025 : les orientations générales

Titre1 Validation documentaire du réseau construit et vie du réseau

En 2025, les travaux de déploiement du réseau FTTH sont terminés, y compris les prises de la commune de FONTENILLES. L'activité portera principalement sur la validation des documents de DOE participant à la base patrimoniale (DOE documentaires et mesures) transmis par le délégataire, le suivi des opérations liées à la vie du réseau, y compris le suivi

des raccordements dits complexes et le suivi régulier de l'état des équipements déployés sur le réseau FTTH :

- Suivre les déblocages des prises inscrites en blocage conditions tierces ;
- Terminer les opérations de levées de réserves à la suite des opérations de réceptions terrain effectuées par Haute-Garonne Numérique ;
- Valider les livrables Documents d'Ouvrages Exécutés (DOE) des Sous Répartiteurs Optiques (SRO) et Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ; y compris DOE mesure ;
- Suivre les engagements contractuels, raccordements complexes, raccordements longs, reprises des PBO à la suite du non-respect des règles d'ingénierie ;
- Poursuivre les opérations de vie du réseau afin de garantir une maîtrise des délais sur les projets de densification ;
- Accompagner et faciliter le travail de Fibre 31 dans les difficultés terrains qu'il est susceptible de rencontrer ;
- Suivre l'extinction du cuivre, sa montée en puissance, la fermeture commerciale des communes du lot 2, et la fermeture technique des communes du lot n°1 ;

Dans ce cadre, le Syndicat mixte s'appuie sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) d'accompagnement stratégique, technique, juridique, financier et économique. Les équipes techniques bénéficient d'un transfert de compétences, notamment sur les réceptions des ouvrages.

Par ailleurs, le travail des équipes va se structurer aussi pour tenir compte de nouvelles charges :

- Accompagnement à la fermeture du réseau cuivre et au basculement massif du parc clients cuivre vers la fibre ;
- Résilience du réseau.

Commercialisation et Exploitation

La dynamique de commercialisation de la fibre optique doit se poursuivre dans toutes les zones ouvertes à la commercialisation et plus particulièrement dans celles qui ont été mises en commercialisation au cours de l'année 2023. En moyenne, 1 prise déployée sur 2 engendre un abonnement. Ce résultat est satisfaisant, mais des actions ciblées devront être conduites vers les publics qui n'ont pas encore migré vers la fibre, dans un contexte où le chantier de la fermeture du réseau cuivre est enclenché.

Dans ce contexte, de nouvelles actions de communication vont être proposées et notre délégataire va mener, avec les fournisseurs d'accès, de nouvelles initiatives commerciales. Le Syndicat, de son côté, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, va réfléchir à des actions ciblées vers les publics les plus fragiles qui devront sans doute faire l'objet d'un accompagnement spécifique pour la migration de leur ligne cuivre vers la fibre. Enfin, le Syndicat poursuivra sa mobilisation au niveau national pour prendre part à la définition d'un nouveau service universel s'appuyant sur la fibre.

En 2023 le Syndicat a fait évoluer son organisation pour tenir compte des nouveaux enjeux. Cette réorganisation s'est poursuivie en 2024 pour faire face à :

- La fin du déploiement du réseau FTTH ;
- La structuration de l'activité de suivi de la vie des réseaux, avec un enjeu renforcé sur le suivi des échecs de raccordements ;
- L'accompagnement de la fermeture du cuivre.

Début 2024, l'étude sur la résilience des réseaux s'est achevée et le Syndicat a posé les premières actions pour garantir la pérennité des investissements réalisés. Tout ne pourra pas être réglé au niveau local, et le Syndicat restera pleinement mobilisé pour influencer sur l'évolution du mode STOC, et en particulier l'encadrement de la chaîne de sous-traitance permettant le raccordement des clients.

Titre2 Montée en puissance de l'extinction du cuivre

Sous-titre1 Le programme « Fermeture du Cuivre »

Le programme de fermeture du cuivre engagé par l'opérateur historique va connaître une montée en charge progressive avec une accélération très forte attendue pour la fin de l'année 2025 avec la généralisation de l'arrêt de la commercialisation du cuivre avant son arrêt technique voire son démantèlement progressif.

L'arrêt du réseau implique une substituabilité du réseau fibre à celui du cuivre. Le réseau est achevé et devrait garantir l'éligibilité de l'ensemble des haut garonnais à une solution filaire ou alternative. Néanmoins, ce programme qui devrait s'étendre sur la décennie impose une sensibilisation préalable des communes intégrées par vagues au dispositif. Puis un accompagnement des élus et des habitants, en particulier les personnes isolées et fragiles et mobiliser les pouvoirs publics pour identifier des dispositifs spécifiques pour accompagner d'éventuels foyers ne disposant pas des ressources suffisantes pour supporter les coûts d'une migration, si celle-ci imposait des travaux sur la partie privative directement consécutive à la fermeture du réseau cuivre.

Rappel du contexte du plan national de fermeture du cuivre

Le décommissionnement du cuivre est un processus engagé par l'opérateur historique (Orange), propriétaire du réseau de cuivre, en vue d'éteindre progressivement le réseau téléphonique cuivre et les services supportés par ce réseau pour les migrer vers le réseau de fibres optiques engagé en 2023. Cette démarche vise une substitution totale à horizon de 10 ans, et une fermeture commerciale complète dès janvier 2026.

La première étape est la fermeture commerciale du réseau cuivre. Cela signifie que l'opérateur arrêtera de commercialiser de nouveaux accès à la boucle locale cuivre, aussi bien sur le marché de gros que de détail. Cette étape se fera de façon échelonnée sur différentes zones du territoire national et débutera à partir de 2025 pour être finalisée en 2030

La seconde étape est la fermeture technique du réseau cuivre. Elle se fera de façon échelonnée sur différentes zones du territoire national, 18 à 36 mois après le délai de prévenance. Cette étape consistera à retirer progressivement les équipements en cuivre. Les déploiements et équipements spécifiques pour la fibre optique feront de ce nouveau réseau, le réseau essentiel. Dans ce contexte les réflexions conduites par le Syndicat autour de la résilience du réseau optique sont centrales.

Cette fermeture est opportune pour la réalisation des hypothèses économiques de la DSP conclue avec Altitude puisqu'elle table sur la réalisation d'un taux de pénétration à 80% dans les 10 ans de la signature du contrat, de fait, l'objectif sera atteint. De plus, le décommissionnement du cuivre aura un impact non négligeable sur l'empreinte carbone car la consommation du réseau fibre est 4 fois inférieure à celle du cuivre.

Toutefois, des effets de bord non négligeables sont induits par l'abandon du cuivre. La démarche impose une migration à plus ou moins long terme de tous les habitants de la Haute Garonne. Cette migration impose d'identifier tous les clients et tous les services actuellement en production sur le réseau cuivre. Des offres miroirs doivent exister, notamment pour les entreprises pour garantir la parfaite substituabilité des offres. Enfin, cela peut susciter des coûts, notamment en zone privative lorsqu'il n'existe pas d'infrastructure d'accueil de la fibre optique (cas des raccordements en pleine terre notamment), et surtout, dans la gestion et la communication de ce projet, des ressources de médiation et d'accompagnement vont devoir être mobilisées au plus près des usagers pour accompagner les publics isolés et fragiles. La communication autour de ce projet sera aussi un facteur essentiel. Des moyens ont été engagés en 2023, pour la production de support et une démarche d'accompagnement terrain. Le Syndicat, comme le délégataire, a fait évoluer son organisation pour pouvoir accompagner, ce qu'il est maintenant communément convenu d'appeler "le nouveau chantier de la décennie en matière d'aménagement du territoire.

Déclinaison départementale

Après une phase de transition avec des expérimentations sur le Lot 1, dont la fermeture technique est prévue le 31 janvier 2025, le programme d'extinction du réseau cuivre va peu à peu entrer dans une phase industrielle.

En effet, nous allons passer de 3 à 22 communes pour le lot 2 puis à 71 communes pour le lot 3 et la charge ne cessera d'augmenter jusqu'à fin 2030.

Pour rappel, voici le calendrier global en Haute-Garonne* :

	Fermeture commerciale	Fermeture technique	Volume par lot		Total cumulé		
			Volume de communes	Volume de logements	Nb de communes	Nb de logements	% cumulé
Lot 1	31/01/2024	31/01/2025	3	1909	3	1909	0,56%
Lot 2	27/01/2025	27/01/2026	22	11 831	25	13 740	4,07%
Lot 3	31/01/2026	Janv-2027	71	27 475	96	41 215	12,22%
Lot 4	31/01/2026	Janv-2028	115	75777	211	116 992	34,68%
Lot 5	31/01/2026	Janv-2029					
Lot 6	31/01/2026	Janv-2030					
Lot 7	31/01/2026	Janv-2031				337 363	100,00%

*nous ne connaissons pas encore les communes des lots 5,6 et 7.

Sous-titre2 L'organisation spécifique pour accompagner le programme « Fermeture du Cuivre »

Le programme de fermeture du cuivre engagé par l'opérateur historique va connaître une montée en charge progressive avec une accélération très forte attendue pour la fin de l'année 2025 avec la généralisation de l'arrêt de la commercialisation du cuivre avant son arrêt technique voire son démantèlement progressif.

Au sein du pôle des projets stratégiques la constitution d'une activité de support spécifique aux territoires s'est mise en place par accompagner au mieux ce chantier et prévenir les effets de bord évoqués ci avant (garantie de substituabilité technique, identification des publics fragiles, médiation pour les foyers à revenus modestes pour la prise en charge des frais en partie privative etc).

Constitution d'une démarche d'accompagnement des territoires et d'animation d'un réseau d'élus locaux dans le cadre du programme fermeture du cuivre

La complexité et les enjeux du changement de technologie qu'impliquent la fermeture du réseau cuivre nécessite un pilotage rigoureux et l'accompagnement des élus du territoire.

Un pôle de conseil a donc été créé au sein du syndicat afin d'assurer :

- Une aide et un accompagnement des élus des communes concernées pour identifier les usagers encore présents sur le réseau cuivre, notamment les publics fragiles mais aussi pour communiquer vers leurs administrés.
- L'animation d'un Comité des référents cuivre à l'échelle des intercommunalités du département qui seront des relais importants.
-

Il a aussi pour mission de conseiller et de former les élus sur **l'adressage** des communes. Cela leur permet, notamment, de réaliser leur Base Adresse Locale (BAL) à l'aide de l'outil "Mes Adresses" disponible sur le site de la Base Adresse Nationale (BAN).

Cet adressage est nécessaire car il permet d'appairer la BAL des communes avec la base de données des prises optiques de notre délégataire. Cela garantit l'éligibilités des usagers

Sous-titre3 La résilience du réseau FTTH

Afin d'assurer dans le temps le bon fonctionnement du réseau d'initiative publique FTTH et sa durabilité, le Syndicat a élaboré en 2024 en collaboration avec la caisse des dépôts et consignation, un **schéma local de résilience (SLR)** afin d'identifier et d'analyser les risques que court ce nouveau réseau.

Le Département a ainsi été pionnier dans cette démarche. Le Schéma reprend une cinquantaine de recommandations, et les équipes du syndicat doivent s'assurer de leur mise en œuvre.

Il s'agira notamment :

- D'établir un PCA/PRA (à la charge de notre exploitant),
- De définir et mettre en œuvre des stratégies de résilience, avec le calendrier de mise en œuvre
- D'organiser le dialogue avec les partenaires du RIP et acteurs de l'écosystème (Orange, Enedis, autres gestionnaires de réseau),
- De créer un observatoire des incidents affectant le réseau,
- De Suivre et contrôler cette mise en œuvre.

Sous-titre4La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Les collectivités peuvent bénéficier de redevances liées à l'occupation de leur domaine public. Les réseaux télécoms sont susceptibles de générer droit à ce type de redevance. Dans un souci de bonne gestion et d'accompagnement des collectivités à gérer au mieux leur domanialité le syndicat articule son action autour de 3 objectifs :

- Sensibiliser les collectivités au cadre réglementaire
- Identifier les occupations génératrices de redevance
- Accompagner les collectivités dans l'évaluation des montants exigibles

Cette mission sera enclenchée dès le premier trimestre 2025

Titre3Réseau 4G fixe : extinction et stratégie d'évolution

La décroissance du parc abonnés au profit du FTTH a commencé au cours de l'année 2021 et s'est amplifiée en 2022, 2023 et 2024. L'extinction complète du réseau aura lieu au cours du second semestre 2025. Le démantèlement du réseau se déroulera jusqu'au premier semestre 2026.

Par ailleurs, à la suite de l'étude réalisée sur la valorisation des points hauts, la construction d'un réseau LORA basse fréquence est envisagée pour d'apporter un service de récolte de données. L'objectif sera notamment de mutualiser les infrastructures et les solutions en considérant les enjeux de souveraineté et de gouvernance des données. Une étude sera réalisée pour l'élaboration de la stratégie financière à adopter.

Titre4 La téléphonie mobile

Programme « New Deal Mobile »

La dotation pour l'année 2025 n'est pas encore connue au 31 décembre 2024. Le programme arrivant à sa fin, il ne reste qu'une centaine de dotations à répartir pour l'ensemble du territoire national.

Cette dotation a été en grande partie affectée à l'issue des réunions de l'équipe projet composée par la Région, l'AMF31, l'AMRF31, le SDEHG, l'Agence des Pyrénées et Haute-Garonne Numérique.

L'analyse des demandes déposées par les maires sur la plateforme France Mobile et des études complémentaires des opérateurs a abouti à établir la liste de communes suivantes : Montsaunes, Peyrissas, Esperce, Forgues, Drudas, Balesta, Terrebasse. Il est probable que seul une partie de ces communes feront partie de l'arrêté de l'année 2025.

A noter que les communes de Mondilhan, Monès, Sarremezan vont bénéficier de la réaffectation de dotation des communes de Montespan, Le Castéra, Marignac-Laspeyres pour lesquelles les conseils municipaux ont décidé de se retirer du programme. La commune de Saint-André devrait également bénéficier de la dotation de la commune de Galié qui a exprimé le souhait de sortir du programme mais dont le conseil municipal n'a pas encore délibéré.

Haute-Garonne Numérique va participer aux réunions de lancement en mairie pour cet arrêté, continuera le suivi des 19 sites New Deal et participera aux réunions de l'équipe projet au cours de l'année 2025. En amont des réunions de l'équipe projet, Haute-Garonne Numérique effectue un travail d'analyse et d'expertise concernant la couverture des communes.

Titre5 HGN 2025 : Orientations stratégiques post déploiement pour le SMO

L'année 2025 va être articulée autour de 3 orientations principales :

1. La mise en œuvre de l'ensemble des actions arrêtées avec l'ANCT relatives à la validité de la RGD, avant la fin du mois de septembre 2025 et l'ensemble des opérations de réceptions et les levées de réserves qui accompagnent celle-ci, dans le souci de parfait achèvement du réseau.
2. La mise en œuvre des premières actions de la feuille de route, dans le contexte de la nouvelle organisation du Syndicat, en particulier le réseau public départemental dédié aux membres du Syndicat.
3. L'accompagnement des communes du Lot 1 et du Lot 2 dans le contexte de la fermeture du cuivre, avec une démarche de généralisation de l'accompagnement expérimenté à cette occasion.

Le Syndicat sera attendu sur la qualité de la mise en œuvre du suivi de l'exploitation du réseau, ainsi que sur la mise en œuvre des premières actions relatives au schéma départemental de résilience.

C'est bien ce socle, constitué par le réseau optique, qui va permettre d'engager et concrétiser dans un programme HGN 2025, la valorisation de services aux collectivités, mutualisés, centralisés et supportés par le réseau.

Ainsi, et bien au-delà de l'achèvement du déploiement de la fibre optique sur 100% du territoire de la Haute-Garonne fin 2024, le Syndicat mixte souhaite valoriser le Réseau d'Initiative Publique (RIP) en favorisant le développement de services et usages numériques à destination de ses membres.

Trois éléments capitaux constituent ces lignes directrices, à partir desquelles se développent les orientations de la feuille de route :

- Les infrastructures réseaux (sous maîtrise publique, sécurisée) ;
- La mutualisation d'une offre de services ;
- La gestion de la donnée (permettant de redonner le contrôle à un tiers de confiance public).

Titre6 Interconnecter les sites publics, la pierre angulaire du programme et la priorité 2025

Le réseau permet aux collectivités de profiter de nouveaux services dans des conditions plus confortables pour leurs besoins propres, de s'adapter à des contraintes réglementaires, notamment du fait des grands programmes nationaux de numérisation (comptabilité, finances, achat, urbanisme...), mais c'est aussi l'occasion pour les acteurs publics de repenser leur organisation. En effet, à partir du potentiel offert par le réseau il est possible de repenser l'organisation des services en fonctionnement multisites, en télétravail, et en mobilité. Cette accélération s'illustre au niveau national avec les regroupements de communes et le renforcement de l'intercommunalité. Ainsi, les services se regroupent et le travail s'opère à distance depuis un réseau interconnectant les sites publics et l'apparition de pôles centralisés, notamment pour la gestion des ressources (paie, comptabilité, urbanisme...). Ce mouvement s'opère le plus souvent au niveau intercommunal.

Le Syndicat mixte est ainsi de plus en plus sollicité par les intercommunalités et les plus grosses communes qui veulent optimiser et rationaliser leurs moyens. L'entrée se fait souvent par le réseau, et les postes de coûts dans les télécommunications, mais lorsque le projet intègre un volet organisationnel, le réseau devient un vecteur important. A partir d'un cœur de réseau qui interconnecte différents sites, il est ainsi possible de centraliser des services et d'industrialiser leur fonctionnement (accès internet, téléphonie, stockage des données, solutions collaboratives...).

A partir du réseau de fibre optique (FO) déployé par Fibre 31 dans le cadre de la délégation de service public, le Syndicat conduit une réflexion pour élaborer un réseau départemental étendu et dédié à ses membres. Celui-ci prendrait la forme d'un réseau privé étendu (WAN) permettant ainsi de relier les sites publics suivants :

- Sites du Conseil départemental (siège, MDS, annexe CAD...);
- Collèges publics ;
- Sites publics des EPCI et des communes ;
- Le cas échéant, les Points hauts réseau radio THD (après processus de rationalisation).

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- Réalisation d'économies sur les coûts de télécommunications (internet et téléphone) grâce à la mutualisation ;
- Optimisation des ressources informatiques (matérielles et logicielles) ;
- Renforcement de la sécurité informatique ;
- Partage et centralisation des ressources (hébergement) ;
- Accélération du déploiement de nouveaux services.

Cette interconnexion constituerait la fondation essentielle d'une offre de services à destination des collectivités. Dans le contexte de l'avenant 4 de la DSP, le Syndicat travaille avec le délégataire sur l'adaptation du catalogue de services pour faciliter et accélérer ces interconnexions entre sites publics, et leur agrégation à l'échelle départementale. En sus, de tarification adaptée et négociée, comme contrepartie, dans le cadre de l'avenant, le Syndicat a obtenu l'interconnexion d'un site central pour chaque EPCI. Cette avancée reste insuffisante. C'est pourquoi le Syndicat a engagé des discussions et travaux avec le délégataire pour étendre ce réseau à l'ensemble des membres du Syndicat, dans le contexte d'un nouveau périmètre étendu aux communes et aux membres publics tiers, et cela y compris si les sites s'étendent hors du périmètre du RIP.

Ainsi en 2025, pour assurer la pose des premières pierres d'un réseau public départemental et l'extension de celui-ci à tous les membres, le catalogue de la DSP devra évoluer. Une proposition sera soumise en ce sens au Comité Syndical début février 2025 pour une mise en œuvre priorisée au bénéfice du Conseil Départemental dans un premier temps. Très vite, et si possible en parallèle, les premiers sites publics des autres membres du Syndicat pourront également être raccordés.

L'agrégation départementale devrait permettre de faciliter le déploiement de services centralisés tels que de l'accès internet, de la sécurité, et des services de téléphonie IP.

Sous-titre1 Concevoir une offre mutualisée d'équipements et de services

La centrale d'achats dédiée aux services numériques, créée en 2024, va permettre de répondre aux besoins des collectivités membres du Syndicat, en les dispensant des formalités inhérentes à l'achat et à la commande publique, tout en leur faisant réaliser des économies d'échelle, et en leur permettant l'accès à des offres de biens ou de services adaptés à leurs besoins.

Le Syndicat a déjà abordé ce sujet comme outil majeur de mise en place de services numériques mutualisés pour le bénéfice des collectivités de Haute-Garonne.

De nombreuses centrales d'achats privilégient l'exercice de leur activité en tant qu'intermédiaire contractuel, cette solution ayant l'avantage d'être moins contraignante pour la

structure en termes de trésorerie. Haute-Garonne Numérique propose ainsi à ses adhérents de suivre l'exécution des marchés, compte tenu de son expertise en matière d'infrastructures de communications électroniques et de services numériques.

Par ailleurs, le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique permet à ses adhérents de bénéficier des accords-cadres de la CANUT, une centrale d'achats nationale spécialisée dans le numérique et les télécommunications.

En adhérant en tant que groupement, le Syndicat prend en charge les frais d'accès au catalogue des accords-cadres en souscrivant sous ce statut de chef de file.

Les membres du Syndicat qui le souhaitent peuvent ainsi avoir accès aux prestations suivantes :

- L'acquisition de matériels informatiques et télécoms neufs et reconditionnés ;
- La distribution de logiciels multi-éditeurs et de prestations de services associées ;
- La fourniture de services de télécommunications et de services associés ;
- L'étude, l'intégration et la maintenance de solutions logicielles open-source (suite collaborative, visioconférence...) ;
- Un catalogue de solutions autour de l'Internet des Objets (dans le cadre d'un projet de territoire connecté) ;
- Des prestations d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour les projets numériques (systèmes d'information, intelligence artificielle).

Cette liste d'accords-cadres n'est pas exhaustive, la CANUT ayant encore dans ses projets des marchés, notamment en matière de cybersécurité, d'hébergement et de vidéoprotection.



Offre et calendrier



Nom Appel d'Offres	Lancement	Notification et démarrage prévisionnel
MARCHE LOGICIELS MULTI-EDITEURS	Lancé le 05/01/2024	27/02/2024
MARCHE LOGICIELS D'OCCASION	Lancé le 05/01/2024	27/02/2024
MARCHE VIRTUALISATION	Lancé le 08/01/2024	19/03/2024
MARCHE OPEN SOURCE	Lancé le 05/01/2024	19/03/2024
MARCHE TELECOMS	Lancé le 08/01/2024	10/04/2024
MARCHE MATERIELS RECONDITIONNES	Lancé le 16/01/2024	03/04/2024
MARCHE MICROSOFT ET SOLUTIONS ALTERNATIVES	Lancé le 16/01/2024	16/04/2024
MARCHE MATERIEL BUREAUTIQUE NEUF - PC et Ecrans	Lancé le 12/02/2024	23/04/2024
MARCHE IMPRESSION HAUT VOLUME	Lancé le 29/02/2024	28/05/2024
MARCHE IOT	Lancé le 06/03/2024	28/05/2024
MARCHE GESTION DU COURRIER (MATERIEL, MASSIFICATION, ETC)	Lancé le 05/06/2024	06/09/2024
MARCHE PRESTATIONS AMO TELECOMS	Lancé le 07/06/2024	06/09/2024
MARCHE PRESTATIONS IA	Lancé le 31/05/2024	27/09/2024
MARCHE PRESTATIONS SPECIALISEES MICROSOFT	Lancé le 11/06/2024	22/10/2024
MARCHE MULTIMEDIA	Lancé le 22/07/2024	08/11/2024
MARCHE PRESTATIONS AMOA	Lancé le 22/07/2024	06/12/2024
MARCHE PRESTATIONS AMOE	Lancé le 24/07/2024	13/12/2024
MARCHE FREELANCE	Lancé le 23/09/2024	06 janvier 2025
MARCHE SOLUTIONS D'IMPRESSION	Lancé le 08/10/2024	06 janvier 2025
MARCHE ERGONOMIE POSTE DE TRAVAIL + MOBILIER	T1 - 2025	T1 - 2025
MARCHE TELEPHONIE - SYSTEMES ET MATERIELS	T4 - 2024	T1 - 2025
MARCHE INFRASTRUCTURES SERVEURS ET STOCKAGE	T1 - 2025	T1 - 2025
MARCHE ELEMENTS ACTIFS DE RESEAU ET CABLAGE	T1 - 2025	T1 - 2025
MARCHE CYBERSECURITE - PRESTATIONS ET FORMATIONS	T4 - 2024	T1 - 2025
MARCHE CYBERSECURITE - SOC MANAGÉ	T1 - 2025	T2 - 2025
MARCHE CYBER - GESTION DES IDENTITES	T1 - 2025	T1 - 2025
MARCHE CYBER - PROTECTION DES COMMUNES	T2 - 2025	T2 - 2025
MARCHE INFOGERANCE POSTE DE TRAVAIL - IMAC	T1 - 2025	T1 - 2025
MARCHE CLOUD - HEBERGEMENT DE DONNEES	T1 - 2025	T2 - 2025
MARCHE VIDEOPROTECTION	T1 - 2025	T2 - 2025

27

Les équipes du Syndicat travaillent sur la mise en œuvre de ces accords-cadres au bénéfice de ses membres.

Sous-titre2 Accélérer la bifurcation écologique et en élaborant un partenariat départemental autour du concept de « territoire connecté et durable »

Le réseau et la connectivité, pierre angulaire, d'un programme « Territoire connecté et durable »

Le déploiement d'un territoire intelligent connecté, s'appuyant notamment sur nos infrastructures réseaux existantes (fibre optique, réseau radio THD) constitue un projet auquel le Syndicat participerait dans une logique de partenariats et de mutualisation des moyens.

Les syndicats départementaux sont susceptibles (et à même) de proposer des solutions sophistiquées et abordables (mutualisées à une échelle supérieure idéale) à destination des territoires qui ne pourraient en bénéficier autrement.

Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle coïncide avec 2 événements majeurs de la vie de nos réseaux :

- L'achèvement du déploiement de la fibre optique ;
- Le réseau radio THD en phase d'extinction, et la réflexion autour de la stratégie de valorisation pour des besoins à venir et de nouveaux cas d'usages.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte propose la démarche suivante :

- Rencontre avec les différents acteurs départementaux intéressés par le développement de territoires connectés, avec présentation des cas d'usages, de réseaux connectés existants et de retours d'expérience. Cette première étape est prévue début 2025 ;
- Mise en place de groupes de travail thématiques : état des lieux de l'existant, présentation des idées et projets envisagés pour la Haute-Garonne, avec valorisation des investissements sur les infrastructures existantes ;
- Élaboration d'une stratégie mutualisée de territoires intelligents, avec définition des périmètres d'action de chaque acteur, des solutions à développer et des réseaux à mobiliser.

Des pistes de cas d'usages sont déjà identifiables, dans le cadre de partenariats avec des acteurs publics du département, ainsi qu'avec les membres du Syndicat.

Stratégie départementale Data

Une réflexion est engagée en interne et en lien avec d'autres syndicats mixtes départementaux autour de la question de la gestion de la donnée, de la supervision et de l'hypervision.

Une étude sur la stratégie de la donnée territoriale est envisagée, afin d'établir un état des lieux détaillé des besoins des collectivités sur le territoire départemental. Il ne s'agit pas uniquement de collecter et de stocker des données (dans des conditions optimales de sécurité et de protection) mais également de les transformer, de les valoriser et de les synthétiser, afin d'aider à la décision, définir des axes d'amélioration, et construire des plans d'actions et de gouvernance. Ce projet est en lien avec le programme "Territoires connectés et durables" qui a pour levier essentiel la donnée au service de l'efficacité des politiques publiques. Dans ce contexte, le projet d'hyperviseur de données représente une brique essentielle de cette stratégie.

La démarche collective autour de la donnée doit permettre, à travers les partages et les réutilisations des données, d'imaginer de nouveaux usages, de nouvelles façons de faire, d'optimiser les services publics existants, d'offrir de nouveaux services aux usagers et de favoriser la création de valeur.

Titre7 Actions de communication et de relations publiques

En 2025, les actions de communication et de relations publiques seront renforcées et intensifiées. Elles auront pour objectif principal d'encourager les particuliers, les professionnels et les services publics à migrer rapidement vers le réseau de fibre optique. Parallèlement, une priorité sera donnée à la diffusion d'informations auprès des maires, des élus et des habitants concernant le démantèlement du réseau cuivre, initié dès 2025 par l'opérateur historique.

COMMUNICATION

La **collaboration avec les communes et les intercommunalités** se poursuivra, avec un renforcement des échanges et des actions conjointes. Des rencontres et un travail collectif seront également organisés avec les responsables communication des intercommunalités pour coordonner et optimiser les initiatives de communication sur le territoire.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- **Refonte du site internet**, pour offrir une expérience utilisateur améliorée et des contenus actualisés.
- **Continuité dans l'édition de fiches pédagogiques** destinées aux élus, abordant des thématiques fréquentes et récurrentes.
- **Publication de deux nouveaux mini-guides** : l'un sur la résilience des réseaux et l'autre sur le numérique responsable.
- **Lancement d'une campagne de communication** visant à encourager le passage à la fibre optique auprès de tous les publics.
- **Développement de la communication autour de La Centrale Numérique**, pour en renforcer la visibilité et l'attractivité.

RELATIONS PUBLIQUES

- Un cycle d'ateliers, de formations, de conférences et de tables rondes sera organisé à destination des acteurs du territoire, abordant divers thèmes et enjeux du numérique. Ces événements, regroupés sous le label "**Numérique et Territoires**", seront accessibles en ligne, offrant une plateforme d'échange et de réflexion sur les défis numériques locaux.
- Lancement des "**Journées Numériques**", un événement dédié aux élus et aux intervenants publics. Organisé en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne, cet événement se veut un véritable point de rencontre, de contact et de débat autour des enjeux numériques et de leur impact sur les territoires.
- Participation à la **Mêlée Numérique 2025**
- Participation aux **Journées territoriales** 2025

Titre8 Vie du Syndicat : Organisation et Ressources humaines

- Evolution des missions SMO : Modifs statuts pour FDRN Usages et montée en charge sur Fermeture Cuivre, Suivi et mise en œuvre des actions post RGD et stabilisation de l'activité Vie des Réseaux et suivi exploitation
- Ajustement organigramme en conséquence

Conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat doit participer à compter, du 1er janvier 2025, aux dépenses liées à la protection sociale complémentaire. A ce titre, le syndicat a adhéré au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Les agents qui adhéreront au groupe Territoria, qui a emporté le marché lancé par le Centre de Gestion, pour la prévoyance, bénéficieront d'une participation de l'employeur d'un montant mensuel de 20 euros.

2025 sera également une année de prospection pour se doter d'un nouveau logiciel carrière/paye/gestion du temps de travail/finances/comptabilité pour le 1er janvier 2026.

Ensuite, 2025 sera la continuité des projets déjà mis en place et l'élaboration de nouveaux en fonction de l'évolution des missions du syndicat. L'organisation des services s'adaptera aux nouvelles activités du syndicat.

Enfin, 2025 sera également une année de préparation au départ de la Directrice Administrative, Juridique et Financière, qui fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2025.

Chapitre 4 Perspectives 2025 : Les dépenses et engagements envisagés

Titre1 La fibre optique

Sous-titre1 Achèvement du programme contractuel de déploiement

Le contrat de délégation signé a permis de nettement diminuer l'investissement public de Haute-Garonne Numérique d'origine.

Au total, l'investissement public demandé par le concessionnaire est de 31 millions d'euros, soit une baisse de 43 M€ par rapport à l'hypothèse initiale. Sur cette participation publique, les contributions de l'Etat et de la Région s'élèvent à 15 millions d'euros. La part des dépenses des membres (CD et EPCI) devrait s'élever à 17 millions sur la durée de la DSP selon une répartition 80/20 (CD/EPCI) sur 10 ans.

Le contrat de DSP prévoit que Haute-Garonne Numérique verse une subvention d'équipement destinée à contribuer au financement de la réalisation des raccordements finals sur les 10 premières années d'exécution de la convention.

L'estimation pour 2025 se situe à 21 631 k€. Pour rappel, le coût moyen d'un raccordement standard est de 100 € et de 1 500 € pour un raccordement long. Les réseaux déployés sont des investissements constitutifs de biens de retours.

Il est prévu une participation de 21 631 400 € au titre des raccordements effectués par le délégataire.

Opérations de réceptions du réseau

En dehors de la dépense de versement d'une subvention d'équipement, le syndicat s'appuie sur un marché alloti d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la concession de l'aménagement numérique du territoire en fibre optique, pour bénéficier d'une expertise technique et stratégique juridique et financière, afin de :

- Sécuriser les conditions et les termes du contrat,
- Accompagner la mise en œuvre effective de ce contrat et assister les équipes du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique dans l'exécution et le contrôle dudit contrat.

Ce marché a été renouvelé et il est prévu un montant de 500 k€ pour les futurs besoins d'accompagnement (84 633 € sont inscrits en restes à réaliser).

Les opérations de réception du réseau FTTH ont commencé fin 2021 et vont se terminer en 2025. La Direction technique est accompagnée par notre AMO pour le premier tiers des réceptions, tout en assurant un transfert de compétence auprès des techniciens de Haute-Garonne Numérique qui prennent ensuite le relais.

Les opérations de réception se feront sur les ZNRO et les liens de collecte associés (51) et sur les ZSRO le transport et la distribution (653).

Ces opérations de réceptions ont très fortement augmenté en 2024, les PV de réception sans réserve majeure, étant une pièce nécessaire au versement des subventions de l'Etat dans le cadre du programme France Très Haut Débit.

Le montant prévu en 2025 en section d'investissement pour les AMO s'élève à 500 k€.

Commercialisation, exploitation et vie du réseau

La dynamique de commercialisation de la fibre optique devrait se maintenir avec une forte évolution sur les zones en ouvertures commerciales récentes, et un ralentissement sur les zones ayant déjà atteint un niveau de commercialisation important. Des actions ciblées vont être conduites vers les publics qui n'ont pas encore migré vers la fibre dans un contexte où le chantier de la fermeture du réseau cuivre est bien enclenché. La fermeture commerciale définitive du réseau cuivre devrait être officialisée pour le 1er janvier 2026 à l'échelle nationale.

Dans ce contexte de nouvelles actions de communication vont être proposées et notre délégataire va mener, avec les fournisseurs d'accès, de nouvelles initiatives commerciales. Le Syndicat de son côté, en lien avec le Département, va réfléchir à des actions ciblées vers les publics les plus fragiles qui devront sans doute faire l'objet d'un accompagnement spécifique pour la migration de leur ligne cuivre vers la fibre. Enfin le Syndicat poursuivra sa mobilisation au niveau national pour prendre part à la définition d'un nouveau service universel s'appuyant sur la fibre.

Le Syndicat va faire évoluer son organisation progressivement pour tenir compte des nouveaux enjeux : accélération du programme de réception du réseau, structuration de l'activité de suivi de la vie des réseaux avec un enjeu renforcé sur le suivi des échecs de raccordements, l'accompagnement de la fermeture du cuivre

Début 2024 l'étude sur la résilience des réseaux s'achevait, le délégataire a engagé les premiers échanges avec le Syndicat pour converger sur la stratégie et prioriser les actions. Une stratégie de résilience efficace implique la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème local, notamment du fait de l'interdépendance des réseaux, et de la compétence du Préfet pour les événements relevant du périmètre d'une gestion de crise. L'année 2025 marquera l'engagement des premières actions pour garantir la pérennité des investissements réalisés. Tout ne pourra pas être réglé au niveau local, et le Syndicat restera pleinement mobilisé pour influencer sur l'évolution du mode STOC, et en particulier l'encadrement de la chaîne de sous-traitance permettant le raccordement des clients pour obtenir la maîtrise du réseau de bout en bout.

Deux actions complémentaires devraient être engagées au cours de l'année :

- La première permettant au Syndicat d'avoir une vision à l'échelle départementale sur la gestion de la domanialité et les redevances afférentes en matière de communications électroniques ;
- La seconde concerne la gestion des constructions nouvelles, avec, notamment, un travail d'information et d'acculturation à destination des services instructeurs en impliquant toutes les collectivités.

Le montant prévu en 2025 en section d'investissement pour les investissements liés au déploiement de la fibre s'élève à 22 131 k€.

Sous-titre2 RIP 1G –Délégation de service public CLEO avec le délégataire Coval Networks

Au titre d'autorité concédante, Haute-Garonne Numérique exerce dans le cadre de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales, le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées dans le cahier des charges de concession et/ou la législation en cours.

Dans le contexte de l'imbrication des deux DSP (CLEO et FIBRE 31), à la demande du Syndicat une réflexion devrait être engagée pour harmoniser les catalogues de services. La DSP CLEO détenue maintenant par l'entreprise COVAGE est intégrée dans la constellation

des RIP du groupe Altitude. La DSP attribuée à Fibre 31 prévoit une reprise par cette dernière dans le courant du deuxième semestre 2026 de la DSP CLEO portée par l'entreprise COVAL.

Le réseau CLEO est porté en exploitation par le délégataire du groupe COVAGE, et en particulier la filiale COVAL. Cette DSP s'éteint en juin 2026. Dès lors, il convient d'engager une réflexion sur la fin du RIP 1G, et de programmer puis lancer les premières actions utiles à la gestion de la fin de ce programme. En effet, plusieurs dimensions vont être à prendre en compte, le transfert de celle-ci vers Fibre 31, tel que prévu au contrat de DSP pour lequel Altitude a été lauréat. Dans le contexte de ce transfert des questionnements légitimes vont se poser sur la cohabitation des deux DSP avec des technologies différentes, étant entendu, que la première DSP Covage n'adresse que les acteurs économiques, et pas le grand public. La question du sort des investissements consentis dans cette première politique d'aménagement du territoire va se poser.

Dans l'intervalle, cette DSP continue à desservir de nombreuses entreprises dans le périmètre susmentionné. Et l'évolution du marché entreprise, notamment les dernières offres de l'opérateur Orange, sur un marché qui n'est pas régulé comme celui du grand public, impose à la DSP de rester réactive, et d'adapter en permanence ses offres. Les derniers avenants ont permis une nouvelle adaptation des offres le suivi de l'impact sur la commercialisation sera regardé attentivement.

La DSP Cléo doit s'achever en juin 2026, un travail spécifique va être engagé entre l'actuel délégataire Covage, et Altitude/Fibre 31, dans le cadre de la convention de transfert d'exploitation.

Le montant prévu en 2025 pour accompagner la mise en œuvre effective de ce contrat et assister les équipes du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique dans l'exécution et le contrôle et la gestion spécifique de la fin de ce contrat s'élève à 20 000 €.

Titre2 Le réseau radio 4G fixe

À la suite du renouvellement du marché au cours de l'année 2023, le titulaire (ALSATIS) a demandé la résiliation du marché radio à travers un protocole transactionnel, la cause invoquée étant son incapacité technique et administrative à reprendre l'exploitation du réseau radio. La conséquence directe a conduit à la signature d'un marché de gré-à-gré a minima avec le titulaire du précédent marché (NOMOTECH) le temps de relancer une nouvelle consultation. La nouvelle consultation lancée début 2024 est composée d'un lot d'exploitation et d'un lot de démontage dont les Titulaires respectivement retenus ont été (STELOGY) et (AXIONE). L'extinction complète du réseau est prévue au cours de l'année 2025 et le démontage des points hauts du réseau débutera en 2025 et se terminera en 2026.

Sous-titre1Section Investissement

En 2022 et 2023, Haute-Garonne Numérique a procédé à plusieurs mesures d'amélioration concernant l'exploitation et la qualité de service du réseau radio, notamment en optimisant la ressource spectrale et en déplaçant le cœur de réseau situé à l'Hôtel du département vers le datacenter situé à Labège

Une enveloppe globale et prévisionnelle relative à des travaux d'optimisation de 25 k€ est prévue, prenant en compte notamment la sécurisation énergie des sites et la modification de certains raccordements électriques.

Une enveloppe est prévue pour la fourniture et le montage du matériel de réception 4G chez les particuliers, pour la constitution d'un stock de pièces de rechange et de dépenses diverses pour un montant de 20 k€.

Le déploiement du réseau radio nécessite l'utilisation de fréquences radio. Ces fréquences sont attribuées par l'ARCEP. Le montant de la redevance pour 2024 est estimé à 110 k€.

Le montant prévu en 2025 pour les investissements liés à la radio 4G fixe s'élève à 130 k€.

Sous-titre2 Section Fonctionnement

L'exploitation et la maintenance des équipements du réseau radio 4G fixe représentent une dépense récurrente annuelle. Il s'agit de prestations forfaitaires de fonctionnement, de gestion et de supervision du réseau départemental, 160 k€ HT sont prévus jusqu'au 31 août 2025, date à laquelle l'extinction du réseau aura lieu.

Sont à comptabiliser en plus, les dépenses d'exploitation des quatre puits de fibre optique (96 k€ HT), et les frais liés à la fourniture électrique des sites (abonnement et consommation) pour 85 k€ TTC. Ce poste est en réduction car nous prévoyons la résiliation des contrats d'énergie au 31 août 2025.

A cela s'ajoute une dépense relative au contrôle, à l'entretien et à la maintenance des infrastructures de diffusion détenu en pleine propriété par Haute-Garonne Numérique. Cette charge répond à des obligations réglementaires et leur non-respect engage la responsabilité des collectivités. Les marchés de contrôle et d'entretien étant arrivé à leur terme 2024, une nouvelle consultation interdépartementale sera lancée au cours du 1er semestre 2025. Le coût relatif à ces marchés publics concerne 25 sites et représente environ 75 k€.

Lors du déploiement du réseau 4G fixe, des infrastructures déjà existantes sont utilisées. Il s'agit de divers points hauts tels que des châteaux d'eau, pylônes, habitations, etc. Les conventions d'occupation prévoient le versement de redevances annuelles. Le montant prévu pour 2025 est de 170 k€.

Les conventions d'occupations dont les charges ont été exposées précédemment impliquent des frais d'accompagnement imposés par les propriétaires, en particulier par le syndicat des eaux RESEAU31. A ce titre le montant estimé pour l'année 2024 s'élève à 10 k€.

Le paiement de consommations électriques et de redevances, dont celle liée à la convention avec les voies Navigables de France relative au site PRM de Saint Ferréol, seront budgétisés.

Le montant prévu en 2025 en section de fonctionnement pour la montée en débit Radio 4G fixe s'élève à 596 k€.

Démontage du réseau

Le démontage du réseau débutera à partir de l'extinction du réseau au 31 août 2025 et se prolongera jusqu'au début de l'année 2026.

La prévision en 2025 porte sur le démontage de 57 sites pour un montant estimatif de 110 k€.

Stratégie de valorisation des infrastructures

En 2022, une étude de valorisation des points hauts et du backbone FH du réseau radio a été conduite. Il ressort de celle-ci que plusieurs des investissements réalisés pour la montée en débit radio pourraient utilement être valorisés à l'appui du développement d'un réseau d'internet des objets de type LoRaWAN.

Durant l'année écoulée, le Syndicat a travaillé également avec le délégataire pour faire évoluer le catalogue de services de la DSP Fibre 31 et permettre de construire progressivement un réseau départemental dédié aux membres du Syndicat, cette réflexion s'est poursuivie dans le contexte de la négociation de l'avenant 4 de la DSP.

Titre3La téléphonie mobile

Une maintenance préventive et curative des infrastructures de téléphonie mobile a été mise en œuvre dès 2019, avec le lancement d'un marché public de « prestations nécessaires à l'exercice de la mission de maintenance et d'entretien des infrastructures de télécommunications, propriété des collectivités ». En effet, la détention en pleine propriété d'infrastructures de diffusion fait porter sur les collectivités la responsabilité de leur contrôle, de leur entretien et de leur maintenance.

Ces obligations sont réglementaires et leur non-respect engage la responsabilité de l'assemblée départementale. Ce marché devra être renouvelé en 2025. Historiquement ce marché était porté dans le cadre des missions du CIDAP. Ce dernier a été fusionné dans le cadre de la création de l'Agence des Pyrénées. Une incertitude existe sur le maintien de cette activité au sein de l'agence et il est fort probable que le Syndicat ait à reprendre cette charge en direct ou dans le cadre d'un groupement interdépartemental.

Le montant prévu est de 12 k€ pour 7 sites.

Le montant prévu en 2025 en section de fonctionnement pour la maintenance des infrastructures liées à la téléphonie mobile est estimé à 12 k€ TTC.

Haute-Garonne Numérique est présent pour son expertise et, à ce titre, est chargé d'instruire l'ensemble des demandes déposées par les maires sur la plateforme France Mobile, d'évaluer leur pertinence et de saisir les opérateurs pour qu'ils réalisent des études complémentaires si nécessaire.

Le programme New Deal Mobile n'engendre aucun coût pour le Syndicat.

Titre4 Autres investissements

Sous-titre1 Études pour la mise en place d'un WAN et d'un réseau LoRA départemental

Avec le déploiement du très haut débit, les collectivités auront la possibilité de fournir des services de qualité répondant aux attentes des administrés tant dans leurs relations avec les services que dans l'usage des nouvelles technologies.

Dans ce cadre, les moyens informatiques (logiciels, serveurs, bases de données, postes de travail) et télécoms (réseaux, routeurs, pare-feu) dont les collectivités disposent et qui constituent le socle de leur Système d'Information (SI) doivent évoluer en permanence afin de garantir la plus grande fluidité des échanges entre tous les acteurs : citoyens, entreprises, administration, agents territoriaux et élus locaux au meilleur niveau de sécurité, notamment en ce qui concerne les données personnelles.

En synthèse, les actions envisagées sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un réseau étendu (WAN) à l'échelle départementale et des services associés. Cette démarche nécessitera d'animer des ateliers de conception des services qui seront supportés par le réseau, mais surtout, pour en garantir l'opérationnalité, des études complémentaires de couverture, notamment pour les services "indoor" (ex télérelève de compteurs d'eau), et des études et expérimentations et prototypage pour la mise en œuvre de ces services avant leur généralisation. De plus, il sera sans doute nécessaire de conduire le même travail sur la partie données pour la mise en place potentiel d'un hyperviseur.
- Adaptation du réseau départemental radio en complémentarité avec le réseau fixe du WAN départemental pour développer des services.

Le montant prévu en 2025 en section d'investissement pour l'accompagnement aux nouveaux projets s'élève à 3 528 k€.

Sous-titre2 Démarches exploratoires et partenariales en faveur de l'innovation

Le Syndicat est en veille sur les sujets d'innovation numérique et veut inscrire dans la durée cette dynamique, au bénéfice de ses membres.

En ce sens, voici les actions envisagées au cours de l'année 2025 :

- Mettre en place des rendez-vous thématiques avec des partenaires qui seront à définir en fonction des dites thématiques, selon une périodicité régulière et à destination des élus du Syndicat, mais aussi, des services des collectivités membres autour des enjeux numériques sous la forme de

webinaires ou d'ateliers d'échanges : protection et sécurité des données (RGPD, cybersécurité, hébergement), gestion des données (archivage, gestion électronique), valorisation des données (SIG, territoires connectés) et sur des sujets ou thématiques d'intérêt pour nos membres (IA, TCD, numérique éducatif...). L'objectif est de combiner dans ces rendez-vous un état des lieux, une revue de projets des territoires, des exemples de réalisations grâce à des retours d'expérience, des solutions innovantes issues de la veille et des propositions d'actions mutualisées.

- Travailler sous forme d'expérimentation avec Haute-Garonne Tourisme et deux EPCI volontaires sur les données touristiques et la problématique des mobilités en milieu périurbain et rural. L'objectif est de déployer une solution d'aide à la décision autour des mobilités douces, et d'alimenter un observatoire.
- Réfléchir à la mise en place d'actions en faveur d'un numérique responsable. Dans ce cadre, une collecte de smartphones est envisagée afin d'impliquer les collectivités membres du Syndicat. Un partenariat spécifique avec les collèges du département est en phase d'élaboration. Cette action constitue un point de départ dans une réflexion globale autour de l'impact environnemental du numérique, et des actions à mettre en place.

Le montant estimé pour ces actions est de 80k€.

Sous-titre3 Divers

Pour l'année 2025, divers investissements ont été recensés, dont :

- Une enveloppe pour l'acquisition de matériels et équipements divers et logiciels (y compris les investissements dans les solutions SI) pour 84 k€ ;
- Autres investissements : annonces légales, acquisition de petit matériel ... pour un montant global de 100 k€ ;
- Des travaux divers, frais d'annonces pour 150 k€.

Le montant prévu en 2025 en section d'investissement pour les investissements divers s'élève à 334 k€.

Titre5 Les charges générales du Syndicat

Sous-titre1 Assurances

Depuis 2019, le Syndicat a souscrit à diverses couvertures d'assurance. Il s'agit donc essentiellement de dépenses récurrentes qui comprennent : assurance véhicule,

responsabilité civile, assurance statutaire dont la charge varie en fonction de l'effectif des agents directement recrutés par le syndicat. Le montant est estimé à 40 k€.

Sous-titre2Location de véhicules

Dans sa mission de contrôle du déploiement de l'accès au réseau de Très Haut Débit sur le territoire Haut-Garonnais dont Haute-Garonne Numérique a la charge, une convention pour un service de location de véhicules a été passée avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette convention définit les modalités administratives et financières autorisant le Syndicat à louer les véhicules de la flotte automobile du Parc Technique de la Direction des Routes du Conseil départemental.

Quatre véhicules composent cette flotte. Un cinquième véhicule est prévu compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents devant se déplacer sur le territoire, portant le montant annuel estimé à 50 k€.

Sous-titre3Logiciels

L'installation d'un nouveau progiciel indépendant a permis à Haute-Garonne Numérique d'acquérir une autonomie de sa gestion comptable, budgétaire et d'inventaire comptable, à compter du 1^{er} janvier 2020, en vue de répondre aux exigences réglementaires de la dématérialisation. Parmi les dépenses prévues, il est prévu le renouvellement du contrat pour 2025 pour un montant de 10 k€ et l'éventualité d'un changement d'éditeur pour l'année 2026. Le Syndicat a opté pour une suite collaborative en SaaS et une solution de visioconférence intégrée en 2021. Il est prévu de renouveler pour un montant de 10 k€, incluant les frais récurrents (abonnement licences, hébergement) et les développements éventuels.

Le Syndicat s'est doté fin octobre 2022 d'une plateforme de marchés publics en SaaS pour assurer la publication et la gestion dématérialisée de ses achats. La solution intègre un module d'aide à la rédaction, avec clausiers et édition collaborative.

Sous-titre4 Communication

Le Syndicat va participer financièrement à l'organisation de divers évènements.

Pour les dépenses courantes liées à la communication du Syndicat, une enveloppe de 50 k€ est également prévue.

Sous-titre5 Les charges de personnel

A ce jour, le Syndicat dispose :

- Majoritairement d'agents directement recrutés et payés par Haute-Garonne Numérique.
- De 3 agents départementaux mis à disposition dans le cadre d'une convention faisant l'objet d'un remboursement annuel de la masse salariale auprès du Département.

Toutefois, le nombre d'agents mis à disposition a diminué en raison des demandes d'intégration formulées.

Pour l'ensemble du personnel, les charges vont mécaniquement progresser en 2025 en tenant compte de l'évolution du cadre réglementaire : GVT (Glissement Vieillesse Technique), l'avancement des agents sur la grille indiciaire (composante vieillesse) mais aussi des évolutions de grades, de la possibilité de certains agents d'être lauréats aux concours.

Le montant prévu en 2025 en section de fonctionnement pour les charges de personnel s'élève à 1 650 k€.

Sous-titre6 Les autres dépenses courantes

- Le versement des indemnités aux élus ;
- Les charges liées au système d'information ;
- Divers : adhésion au Centre de Gestion 31, à Haute-Garonne Ingénierie, à l'Association Déclic, à La Mêlée Numérique, à Ekitia, au COTER Numérique, au CUSI Occitanie, à l'Association des Acheteurs Publics (AAP), et à Villes Internet.

Le montant prévu en 2025 en section de fonctionnement pour les charges générales et courantes s'élève à 454 k€.

Le budget annexe « Aménagement Numérique » supporte d'autres charges courantes adhésion à l'AVICCA, à la FNCCR, à OPEN IG Occitanie, diverses actions de communication en lien avec la programmation travaux, prévisions d'honoraires conseil, enveloppe de réserve pour l'application de pénalités de retard...

Le montant prévu en 2025 en section de fonctionnement pour ces charges diverses s'élève à 80 k€.

Chapitre 5 Les recettes prévisionnelles pour 2025

Titre1 Redevances

Les principales redevances se décomposent comme suit :

Convention de mise à disposition conclue avec la société SFR permettant de faciliter l'accueil d'équipements techniques liés à des réseaux de communications électroniques :

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) a fixé les principes du partage entre opérateurs d'installations de réseau mobile de 3^{ème} génération, faisant obligation aux opérateurs de couvrir par le réseau 3G les communes ayant bénéficié du Programme National d'extension de la couverture GSM dans les zones non couvertes en 2003. A ce titre, l'opérateur doit systématiquement privilégier la réutilisation de points hauts déjà existants en application de l'article D.98-6-1 du Code des Postes et Communications Électroniques.

Dans le cadre du partage de réseau d'accès radioélectrique (« *RAN sharing* ») qui consiste en l'utilisation commune par les opérateurs d'équipements actifs et de leurs fréquences assignées, SFR doit s'acquitter d'un loyer annuel et forfaitaire de 500 € HT.

Il est prévu 5 conventions avec SFR. Sur ces 5 conventions, deux sites appartiennent au Syndicat, 3 à TDF pour lesquels nous versons une redevance d'occupation.

Convention de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit de Haute-Garonne Numérique au bénéfice d'Orange :

Les opérations de montée en débit sont mises à disposition de l'opérateur en charge de la boucle locale cuivre, à savoir Orange. Cette mise à disposition ouvre droit à des recettes relativement modiques, ne permettant pas de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation générées par les opérations de montée en débit.

Le montant global des redevances dues pour l'année 2025 est estimé à 71 k€.

Redevances dans le cadre de la concession CLEO située sur le périmètre du SICOVAL à hauteur de 51 k€ (redevances attachées aux frais de contrôle et à l'occupation des fourreaux).

Redevance de contrôle de la Délégation de Service Public Fibre 31 relative à la conception, à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à Très-Haut Débit de la Haute-Garonne à hauteur de 100 k€.

Recettes de commercialisation du réseau radio 4G fixe exploité par Nomotech :

Le syndicat est propriétaire du réseau. Un marché d'exploitation a été attribué à la société ALSATIS en juillet 2023, jusqu'en 2026. Ce nouveau marché d'exploitation a été résilié à la demande du titulaire.

Un marché de gré-à-gré a été passé avec le précédent titulaire (NOMOTECH), pour nécessité de continuité de service, le temps de lancer une nouvelle consultation début 2024.

L'exploitant a en charge la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI). Ces derniers paient une redevance auprès de l'exploitant qui gère une régie et reverse une partie des recettes au Syndicat. Le montant de la redevance étant de 15€/mois, la prévision budgétaire pour 2025 est de 19 k€ jusqu'au mois d'août.

Contribution au développement des services et des usages numériques (fonds SUN) :

En application de l'article 21 de la DSP, le Syndicat mixte est en mesure de récupérer le fonds SUN prévu par le délégataire. Cette contribution, sous la forme d'une redevance annuelle, pourra être versée en recettes sur un budget annexe spécifique dévolu au développement des services numériques.

Le fonds SUN est doté intégralement et exclusivement par le délégataire, pour la durée de la Convention de DSP, selon le rythme suivant :

- 1 M€ à compter de la première année, jusqu'à l'année 5 ;
- 200 K€ à partir de l'année 6 jusqu'à la fin de la DSP, soit durant 20 ans.

Il convient de prendre en compte les crédits non consommés de l'année 1 à l'année 2024, excepté ceux qui ont été mobilisés dans le cadre de l'Appel à projets « Aux Idées Numériques » lancé en 2020.

Le montant de l'enveloppe financière du fonds SUN est de 200 k€ pour 2025.

Titre2 Fiscalité

TVA

Seules les dépenses réalisées sur le budget annexe sont assujetties à la TVA.

Sont exclues du champ de la TVA :

- Les recettes liées à l'exploitation du réseau 4G fixe, versées en HT au Syndicat ;
- Les contributions du Département et des EPCI versées au Syndicat car elles ne constituent pas une contrepartie d'une livraison d'un bien ou d'une prestation de service individualisée rendue au profit de la partie versante.

FCTVA

La récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée est effectuée sur les dépenses en lien avec les opérations de résorption des zones blanches en téléphonie mobile et les achats divers d'investissement ; ces dépenses réalisées sur le budget principal, n'étant pas assujetties à la TVA.

Le montant est estimé à 1 000 € au titre des dépenses réalisées sur l'année 2023 (mobilier).

Il n'est pas prévu de recettes FCTVA sur le budget annexe en 2025, les dernières dépenses liées au programme Med DSL étant intervenues en 2020.

Titre3 Contributions de fonctionnement

Les contributions annuelles de fonctionnement des adhérents sont destinées à financer les frais de fonctionnement du Syndicat. Elles sont calculées en fonction du nombre d'habitants sur le périmètre des collectivités membres.

Conformément à une délibération du Conseil Départemental du 28 janvier 2016, il avait été retenu le principe d'une participation à 1,95€ pour le Département et 1,60€ pour les EPCI.

Le montant total de la contribution 2025 sera de 1 108 k€ pour le Département et 909 k€ pour les EPCI.

Titre4 Subventions d'investissement

Diverses subventions d'investissement, au titre de l'aménagement du territoire en fibre optique, constituent une des ressources du budget annexe.

Les subventions inscrites au budget primitif 2025 se répartissent comme suit :

Conseil Départemental	EPCI membres	Région	Etat	TOTAL
876 000 €	345 883 €	2 055 012 €	7 702 557 €	10 979 452 €

La part revenant aux membres du syndicat (incluant études et déploiements FTTH) s'élevait dans l'hypothèse du SDAN à 38M€ sur 5 ans, et à la suite des négociations, celle-ci a été ramenée à 17M€ sur 10 ans.

Cette participation des membres se décompose entre :

- Le Département, qui assume une prise en charge de 80% des investissements soit 13,6M€,
- Et la participation des EPCI, estimée sur 10 ans à 3,4 M€, soit 20% de l'investissement des membres du Syndicat.

Le mode de calcul repose sur un principe d'un coût moyen à la prise.

La participation du département pour l'exercice 2024 est prévue à hauteur de 1 615 k€. L'appel de fonds d'un 1/10^{ème} par an sur la base du montant prévisionnel précité pour les EPCI, produira une inscription 2025 au titre de leur participation de 346 k€.

Des recettes provenant de l'Etat au titre du FSN (Fonds national pour la Société Numérique) dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, pourront être perçues, lorsque les opérations de réception des ouvrages seront réalisées et n'indiqueront pas de réserves majeures.

La subvention octroyée par la Région Occitanie a été revue à la baisse pour un montant de 3 951 k€, comprenant un acompte perçu en 2020 de 526 k€. Les annuités de 385 k€ des années 2023, 2024 et 2025 devraient être perçues en 2025.

Titre5 Emprunts et ligne de trésorerie

Haute-Garonne Numérique pourrait avoir recours à un emprunt ou une ligne de trésorerie durant l'année 2025 pour assurer les besoins de trésorerie, afin de couvrir le décalage entre le versement des participations et subventions par l'ensemble des membres et partenaires, et le versement par Haute-Garonne Numérique des subventions de raccordement au concessionnaire.

Bilan des orientations budgétaires pour 2025 par budget – Dépenses réelles

✓ Budget Principal

	Investissement	Fonctionnement
Téléphonie mobile		12k€
Virement au budget annexe SUN		1 100k€
Charges de personnel		1 665k€
Communication	30k€	50k€
Divers	304k€	437k€
TOTAL PREVISIONS 2025	334k€	3 264k€
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>287k€</i>	<i>3 373k€</i>

✓ Budget Annexe Aménagement Numérique

	Investissement	Fonctionnement
Montée en débit DSL		
Radio 4G	180k€	690k€
FTTH	22 431k€	21k€
Divers	471k€	1 077k€
TOTAL PREVISIONS 2025	23 082k€	1 788k€
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>23 541k€</i>	<i>1 078k€</i>

✓ Budget Annexe Services et Usages Numériques

	Investissement	Fonctionnement
WAN	1 720k€	653k€
Autres projets	465k€	162k€
Centrale d'achats		50k€
Divers	50k€	429k€
TOTAL PREVISIONS 2025	2 235k€	1 293k€

Chapitre 6 Prospective financière

Analyse rétrospective

L'analyse financière rétrospective du budget principal et du budget annexe, sur la période 2017-2024, indique des ratios très satisfaisants.

La section de fonctionnement du budget annexe dégage une capacité d'autofinancement croissante, qui a fortement augmenté en 2022 grâce au virement effectué depuis le budget principal, puis en 2024 grâce à un virement du budget principal et le versement du fonds SUN. En effet, le budget principal encaisse les contributions de fonctionnement des membres de HGN, alors que les fortes dépenses (DSL, radio, FTTH) sont réalisées sur le budget annexe, ce qui a permis, d'utiliser les excédents générés, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Ces résultats permettront de financer le solde entre les recettes d'investissement (subventions et fonds de concours des membres) et les dépenses d'investissement pour les programmes MED DSL, MED Radio. Le besoin de financement de la section d'investissement est croissant depuis 2021 avec le début du déploiement du FTTH.

Analyse prospective

L'analyse prospective de la section de fonctionnement révèle une dégradation des ratios sur les exercices 2025 à 2026, car les dépenses sont fortement concentrées sur cette période. Toutefois, la situation redevient très rapidement positive, ce qui permet d'envisager le financement des dépenses liés aux nouveaux projets qui pourront être portés par le syndicat.

Conclusion

Avec plus de 329 676 prises déployées, 2024 aura été l'année de l'achèvement de la construction et du déploiement de la fibre optique. Au 31 décembre 2024, 100 % des prises déployées sont commercialisables et plus de 58 % d'entre elles ont engendré un abonnement. En effet, avec 193 643 abonnés au 31 décembre 2024, l'exercice passé aura également été celui de la dynamique commerciale.

Notre réseau est désormais construit.

Pourtant, l'année 2025 sera l'année de la parfaite finalisation pour les 3000 prises restantes ou en blocage temporaire pour lesquelles les équipes d'Haute-Garonne Numérique se mobilisent tout particulièrement.

2025 sera également l'année de l'expérimentation du grand chantier de démantèlement du cuivre entrepris par l'opérateur historique. Pour Haute-Garonne Numérique, il s'agira d'accompagner les collectivités communales et intercommunales, leurs élus, mais également de multiplier les opérations d'information auprès des habitants. Fort de l'ADN social du département, notre syndicat veillera tout particulièrement aux publics dits « fragiles » qui seront étroitement accompagnés.

Conséquence, notamment du décommissionnement cuivre, et de l'explosion des services et usages critiques portés par le réseau fibre, les premières actions relatives au renforcement de la résilience du réseau seront enclenchées.

2025 sera aussi l'année de la concrétisation des premiers chantiers de la feuille de route numérique partagée avec le département. Parmi l'ensemble des actions envisagées auxquelles HGN prendra part, il faut particulièrement souligner la demande croissante pour

l'interconnexion de sites publics, tant communaux qu'intercommunaux, et les services associés.

En conséquence de l'achèvement du réseau FTTH, le réseau radio, mis en place dans l'attente de la fibre optique, sera disponible pour de nouveaux usages, notamment la gestion d'objets, de bâtiments ou de réseaux d'équipements connectés. En 2025, Haute-Garonne Numérique investira dans les perspectives essentielles des « Territoires connectés et durables » et des « Réseaux d'objets connectés » pour accompagner ses membres afin de répondre aux défis de la préservation des ressources et de la transition écologique

Annexes

Annexe 1 AP/CP

Les Autorisations de Programme existantes ont toute été clôturées.

Annexe 2 Tableau des effectifs au 31/12/2024

Agents	GRADE	Métier / Fonction	CAT.	Temps de travail	STATUT	Employeur
BRIANÇON François	Attaché hors classe	Directeur communication et projet	A	100%	Contractuel droit public	HGN
CALASTRENC Dominique	Ingénieur principal	Responsable architecture réseaux et SI	A	100%	Titulaire	HGN
DELAGNES Eric	Ingénieur principal	Directeur programme FTTH	A	100%	Titulaire	CD31
DUBOS Christophe	Ingénieur	Ingénieur chargé de projet radio 4G	A	100%	Contractuel droit public	HGN
ESTIVALET Christophe	Technicien principal 1 cl	Chef de projet GFU/vie des réseaux	B	100%	Titulaire	HGN
GALY Jean-Christophe	Ingénieur hors classe	Directeur projets stratégiques	A	100%	Titulaire	HGN
GRAZIOLI Anselme	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations- Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	CD31
HERAULT-KIENER Charly	Technicien	Contrôleur qualité	B	100%	Contractuel droit public	HGN
HERVE Morgan	Directeur	Directeur Général des Services	A	100%	Titulaire	HGN
KANOUN Sandra	Adjoint administratif	Assistante administrative	C	100%	Contrat de droit public	HGN
LAPORTE Floriane	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Chargée de communication	B	100%	Contractuelle de droit public	HGN
MARQUIE Nicole	Attaché principal	Responsable RH	A	100%	Titulaire	HGN
MILANESE Sophie	Adjoint administratif Principal 1 cl	Assistante de gestion administrative programme FTTH	C	90%	Titulaire	HGN

MONBRUN Thierry	Technicien principal 1 cl	Administrateur de bases de données SIG	B	100%	Titulaire	CD31
Muriel RUQUET	Attaché	Responsable finances, budget, compta	A	100%	Titulaire	HGN
NOILLY Marithé	Attaché hors classe	Directrice Administrative, Juridique et Financière	A	100%	Titulaire	HGN
ROUGER Laetitia	Rédacteur	Assistante de gestion administrative	C	100%	Stagiaire	HGN
SOULOUMIAC Eric	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations- Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	HGN
TATA Lalia	Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante de gestion comptable	C	100%	titulaire	HGN
Vacant	Attaché		A	100%		HGN
VALLEE Olivier	Technicien	Référent fermeture cuivre et résilience réseau fibre	B	100%	Contrat de droit public	HGN
VERDOU Yannick	Adjoint administratif	Assistant de gestion administratif	C	100%	Titulaire	HGN
VINCENT Alain	Attaché	Chef de projet services numériques	A	100%	Titulaire	HGN